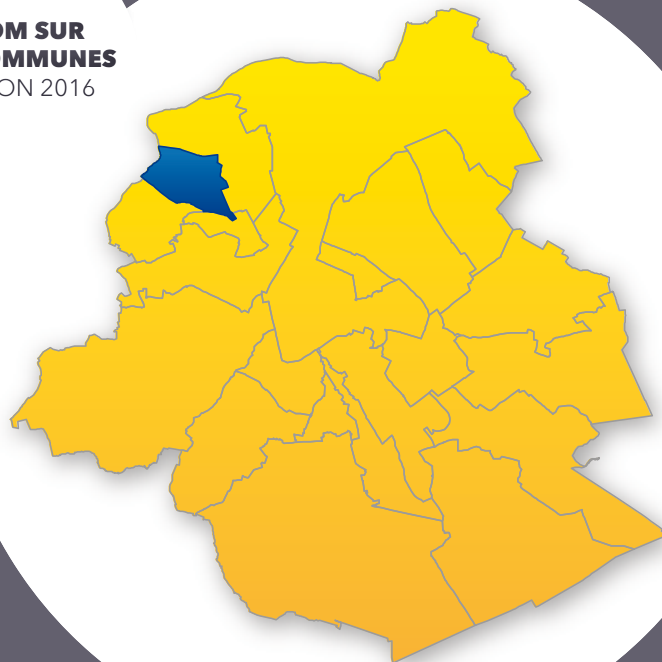




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

GANSHOREN



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Ganshoren.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

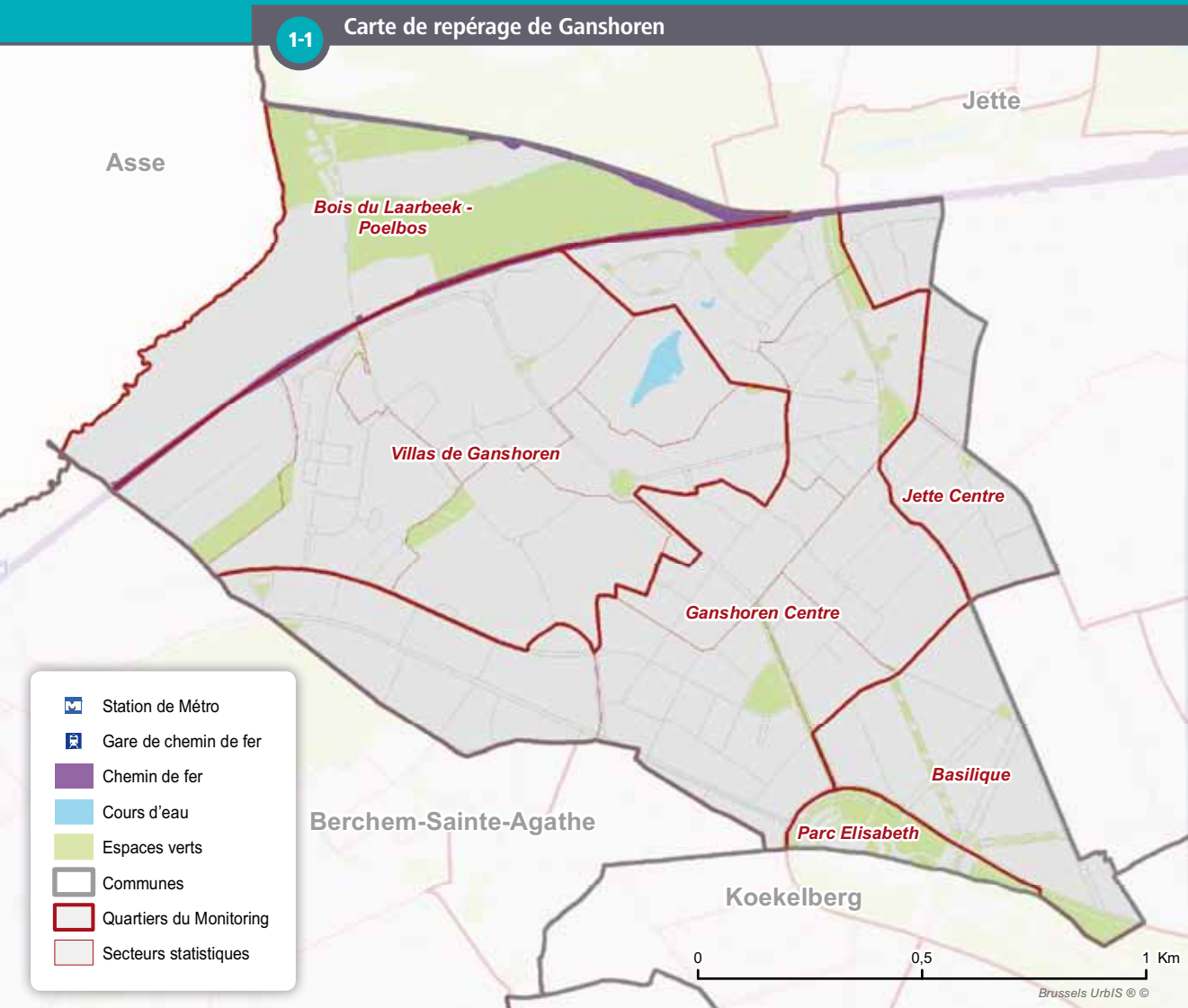
1. GANSHOREN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4
2. POPULATION	9
2.1. Évolution et mouvement de la population	9
2.2. Structure par âge et sexe	10
2.3. Nationalités	12
2.4. Ménages	13
3. PETITE ENFANCE	14
3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	14
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	14
4. ENSEIGNEMENT	16
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	16
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	17
4.3. Retard scolaire	18
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	19
5.1. Position socioéconomique de la population	19
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	20
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	21
5.4. Travailleurs à temps partiel	21
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	22
6.1. Emploi intérieur	22
6.2. Entreprises	23
6.3. Évolution 2006-2013	24

7. REVENUS	25
7.1. Revenus fiscaux	25
7.2. Personnes vivant avec une allocation	28
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	29
8. FINANCES COMMUNALES	30
8.1. Indicateurs clés sur les finances communales	30
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	30
8.3. Investissements	32
9. LOGEMENT	33
9.1. Caractéristiques du parc de logements	33
9.2. Parc de logements sociaux	35
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières	35
10. SANTÉ	36
10.1. Santé des nouveau-nés	36
10.2. État de santé général	38
GLOSSAIRE	41
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	45
POUR EN SAVOIR PLUS	46

1. GANSHOREN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage de Ganshoren



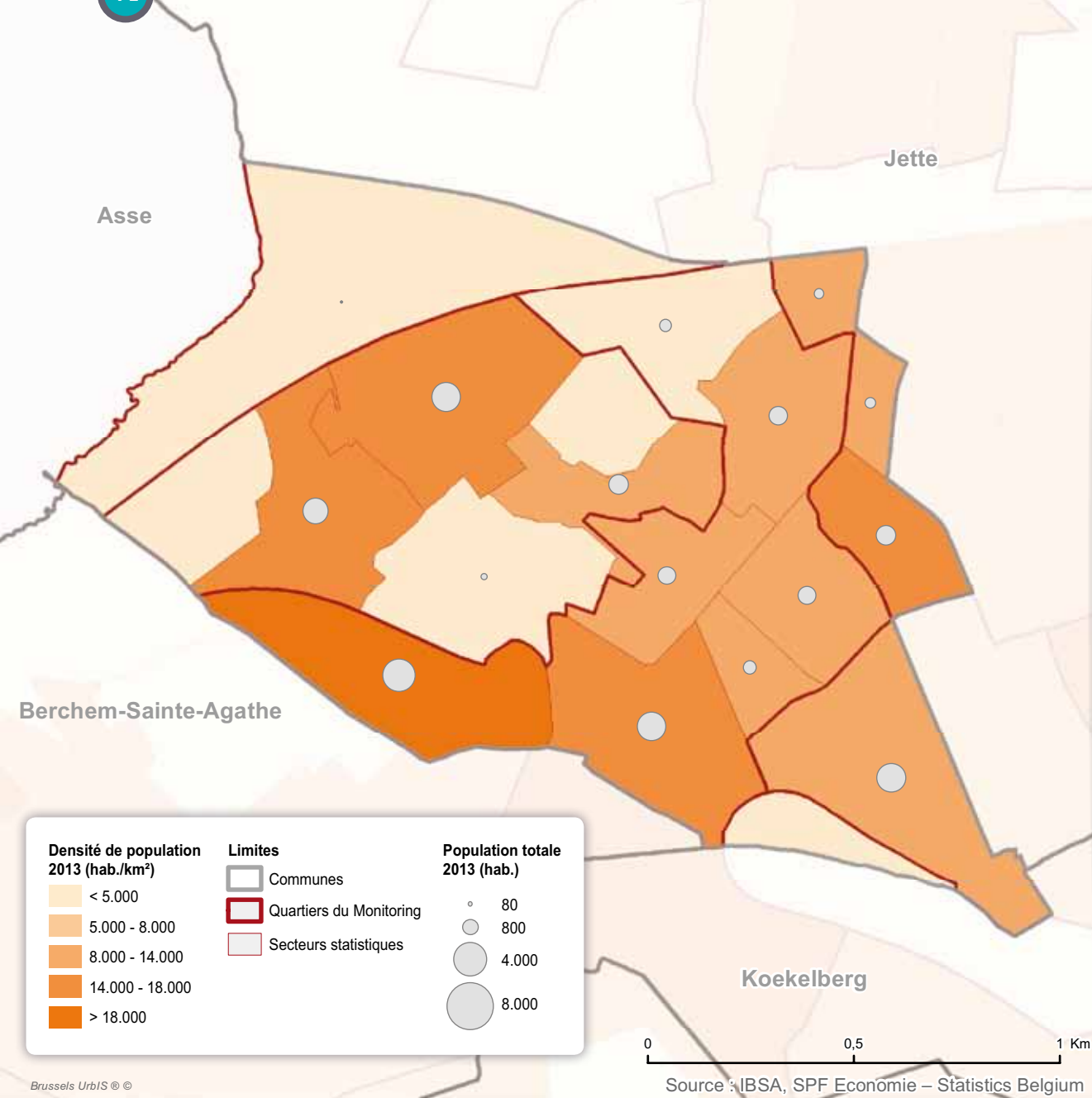
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

La commune de Ganshoren (2,5 km², 1,5 % du territoire régional) est située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au nord et à l'est par Jette, au sud par Koekelberg, au sud-ouest par Berchem-Sainte-Agathe et à l'ouest par Asse (Région flamande).

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Ganshoren compte six quartiers, dont deux sont entièrement circonscrits dans les limites communales (Ganshoren-Centre et Villas de Ganshoren). Les autres quartiers sont à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain : Basilique (avec Koekelberg et Jette), Jette-Centre et Bois du Laarbeek-Poelbos (avec Jette) et Parc Elisabeth (avec Koekelberg). Ces deux derniers quartiers ne sont pas habités mais se composent d'espaces ouverts, de parcs ou d'infrastructures sportives.

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 46.

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Ganshoren, 1^{er} janvier 2013

La densité de population est de 9 802 habitants/km² à Ganshoren, et est la plus élevée dans le sud-est de la commune

1-2.

Sur le plan paysager et urbanistique, deux zones de la commune peuvent être distinguées. Le sud et l'est de la commune se caractérisent par l'ancien noyau villageois et par des **quartiers** densément peuplés. Le nord et le nord-ouest de Ganshoren présentent en revanche plus d'espaces ouverts dans la large vallée du Molenbeek.

Le centre de Ganshoren au sud

La plupart des habitants résident dans le sud de la commune, dans les **quartiers** qui bordent Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe. Le paysage est dominé par des habitations unifamiliales (souvent bel-étage) et des petits immeubles de rapport le long de l'avenue Charles-Quint et dans l'ancien noyau villageois entourant l'église Saint-Martin. La partie centrale de la commune est occupée par de plus grands immeubles à appartements situés le long des avenues Van Overbeke, des Neuf Provinces, Jean-Sébastien Bach et Marie de Hongrie. Une partie d'entre eux sont des logements sociaux. À l'ouest, un nouveau quartier s'est récemment urbanisé, non loin du centre commercial Basilix (situé sur le territoire de la commune de Berchem-Sainte-Agathe).

La Vallée du Molenbeek au nord

La zone verte située au nord du chemin de fer (**quartier** Bois du Laerbeek-Poelbos) n'est pas habitée et chevauche la vallée du Molenbeek (qui fait partie de la Promenade Verte, du **maillage vert et bleu** de la Région ainsi que du réseau européen Natura 2000). On trouve notamment à cet endroit le Marais de Ganshoren (réserve naturelle abritant une faune et une flore remarquables), le parc Albert I^{er} et le parc Baudouin, sans oublier le nouveau cimetière de Ganshoren et un certain nombre d'infrastructures sportives. Une partie de la zone (site du Veroost) est affectée à une zone industrielle, et la Région (Citydev) prévoit d'y attirer dans le futur de nouvelles entreprises.

Caractéristiques générales du bâti et logements sociaux

La commune se situe en **deuxième couronne** de la Région, ce qui implique une urbanisation relativement récente. Près de la moitié de son **parc immobilier** date d'après 1960.

Ganshoren figure parmi les communes comptant la plus grande part de **logements sociaux**, avec 12 logements sociaux pour 100 ménages (contre 7 pour 100 à l'échelle régionale). Il s'agit notamment de la cité-jardin Heideken autour de la place du Home et de la place des Sorbiers, et surtout des quatre grands immeubles appelés « Les Villas de Ganshoren ». Bien que le parc de logements sociaux de Ganshoren soit relativement récent par rapport à la moyenne bruxelloise, les Villas de Ganshoren et le quartier environnant ont été rénovés en profondeur entre 2010 et 2014.

Circulation de transit, migration pendulaire et trafic local

Le caractère résidentiel et paisible de la commune est perturbé par la densité du trafic automobile du fait de la présence de deux axes importants (l'avenue de l'Exposition Universelle et, surtout, l'avenue Charles-Quint) et de par sa situation entre l'échangeur de Grand-Bigard et l'entrée du tunnel Léopold II (au pied de la Basilique de Koekelberg). Une partie non négligeable du trafic de transit affecte les quartiers résidentiels. Aux abords de la Basilique de Koekelberg en particulier, la circulation de transit se mêle à la circulation locale, notamment du fait de la présence de plusieurs écoles dans ce quartier et, au bout de l'avenue Marie de Hongrie, du Basilix Shopping Center.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

La **population** de la commune n'a commencé à croître qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec un pic dans les années 1970. La population a ensuite diminué jusque dans les années 2000. Depuis lors, la population augmente à nouveau dans la commune. Entre 2005 et 2015, la population de Ganshoren a crû de 17 % pour atteindre 24 066 habitants au 1^{er} janvier 2015. Cela représente 2 % de l'ensemble de la population régionale.

Pendant longtemps, la population de Ganshoren comptait parmi les plus âgées de la Région bruxelloise. Ces dernières années, un **rajeunissement** de la population est enregistré à Ganshoren, se manifestant notamment par une diminution de la part des personnes âgées (65 ans et plus) et une augmentation de la part des jeunes

(0-17 ans). En 2015, un peu plus d'un habitant sur cinq a moins de 18 ans (une proportion équivalente à celle observée à l'échelle régionale). La population de Ganshoren reste toutefois **plus âgée** que la moyenne régionale. L'âge moyen dans la commune est de 40 ans, et 18 % des habitants sont âgés de 65 ans et plus. La population plus jeune est concentrée dans le sud-est de la commune, tandis que les personnes âgées résident plus souvent dans le nord-ouest.

Entre 2005 et 2015, la part des **ménages** de trois personnes et plus a augmenté, au détriment de la part des ménages composés d'une et deux personnes. En 2015, près d'un ménage sur quatre est un couple avec enfants (une proportion identique à celle de la Région). Les couples sans enfants et les parents isolés sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. La surreprésentation des familles monoparentales à Ganshoren est probablement liée à la présence relativement importante de logements sociaux dans la commune.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent un cinquième de la population (une proportion nettement moins élevée qu'à l'échelle de la Région). Ces dernières vivent principalement dans le sud-est de la commune. Parmi les personnes de nationalité étrangère, les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne, mais aussi d'Afrique du Nord et d'Afrique Subsaharienne sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale, contrairement aux ressortissants de l'UE-15. Entre 2005 et 2015, le nombre de Roumains et, dans une moindre mesure, de Polonais, ont augmenté de façon très importante (en lien avec l'adhésion de leur pays à l'UE). En 2015, ils représentent respectivement les 1^{er} et 3^{ème} groupes de personnes de nationalité étrangère dans la commune. Les Marocains constituent le 2^{ème} groupe de personnes de nationalité étrangère le plus représenté et leur nombre évolue également à la hausse sur la période, en partie sous l'effet d'une migration en provenance du **croissant pauvre**³.

Profil socio-économique

Comme d'autres communes de **deuxième couronne** du nord-ouest de la Région, la commune de Ganshoren est caractérisée par une population en grande partie de classe moyenne. Le revenu moyen est supérieur à la moyenne régionale, sauf dans le **secteur statistique** « Villas de Ganshoren », composé essentiellement de logements sociaux.

La part de la population (18-64 ans) percevant une **allocation** de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation aux personnes handicapées est légèrement

3 Schoonvaere Q. (2014), *Belgique-Maroc : 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Demo (UCL) et Centre Fédéral Migration.

supérieure à la moyenne régionale. En revanche, la part des habitants ayant droit à un **revenu d'intégration sociale** ou à l'**équivalent** est nettement inférieure à Ganshoren.

En outre, près d'un quart de la population a droit à l'**intervention majorée pour l'assurance soins de santé**, et ce pourcentage atteint près d'une personne sur trois parmi les jeunes de moins de 18 ans.

À Ganshoren, 68 % des personnes de 15-64 ans sont actives sur le **marché du travail**. Le **taux d'activité** est nettement supérieur à la moyenne régionale pour toutes les tranches d'âge, tant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, il existe des inégalités spatiales au sein de la commune, les taux d'activité étant inférieurs dans les quartiers de logements sociaux.

Un cinquième de la **population active** est au chômage. Ce **taux de chômage** est légèrement inférieur à la moyenne régionale pour les deux sexes mais de façon plus marquée pour les hommes. Là encore, le taux de chômage est plus élevé dans les quartiers de logements sociaux. Si le chômage des jeunes est légèrement moins important à Ganshoren qu'en moyenne dans la Région, il concerne toutefois près d'un jeune actif sur trois.

En termes d'**emploi intérieur**, Ganshoren compte relativement peu de **postes de travail** sur son territoire. La part des postes salariés occupés par des ouvriers (près de deux emplois sur cinq) est deux fois plus élevée qu'à l'échelle de la Région. Le secteur industriel est plus représenté à Ganshoren (en termes de postes de travail) qu'en moyenne dans la Région, bien qu'il ne concerne que 6 % des postes. L'enseignement, les services aux entreprises et le secteur de la santé et de l'action sociale sont les principales branches d'activité en termes de nombre d'emplois dans la commune (près de deux tiers des postes).

Le taux de natalité a augmenté à Ganshoren entre 2003 et 2013, mais reste inférieur à celui de la Région. Plus d'un **enfant** sur cinq naît dans une famille sans revenu du travail à Ganshoren. Avec plus d'une place pour trois enfants (de moins de 3 ans), le taux de couverture en milieux d'**accueil de la petite enfance** est légèrement plus élevé à Ganshoren qu'au niveau de la Région. Les places d'accueil se situent surtout dans le centre de la commune, alors que les jeunes enfants sont relativement plus nombreux dans les quartiers du sud-est.

En termes d'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Ganshoren suivent (en proportion) un peu plus fréquemment l'enseignement technique et moins l'enseignement professionnel qu'à l'échelle régionale. Par ailleurs, 20 % des filles et 28 % des garçons du secondaire sont en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus)

à Ganshoren (des proportions importantes mais légèrement inférieures à la moyenne régionale).

De manière générale, en termes de logement, les **loyers** et le **prix de l'immobilier** sont en moyenne plus bas à Ganshoren qu'au niveau de la Région. Notons que la proportion de logements occupés par leur propriétaire dans la commune (45 %) est plus élevée qu'à l'échelle régionale.

Concernant les **finances communales**, si la commune a connu par le passé des difficultés financières, sa situation s'est améliorée : depuis 2007, les comptes de la commune affichent un résultat cumulé positif. Les recettes principales de la commune proviennent des additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (IPP). La part des recettes provenant des additionnels à l'IPP est supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** est similaire à Ganshoren et à l'échelle de la Région : elle est de 83 ans pour les femmes et de 78 ans pour les hommes. Cependant, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) des femmes de la commune est supérieur à celui de la Région. La **santé** dépend de nombreux facteurs dont les styles de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé.

ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Ganshoren.

Une population qui rajeunit, mais les personnes âgées restent nombreuses

Entre 2005 et 2015, la population a augmenté de façon significative à Ganshoren. Le nombre de naissances s'est accru et la structure d'âge s'est considérablement rajeunie de manière générale. Le nombre de familles avec enfants est en hausse, ce qui implique de nouveaux défis par exemple en termes d'infrastructures publiques, d'offre de logements adaptés, mais également d'offre de milieux d'accueil pour la petite enfance et d'enseignement.

En parallèle, le nombre de personnes âgées (65 ans et plus) est encore important à Ganshoren. Bien que leur part dans la population ait diminué dans la commune ces dernières années, elle reste nettement supérieure à la moyenne régionale. De plus, la part des personnes très âgées (85-89 ans) parmi la population de 65 ans et plus a augmenté – comme c’est le cas d’ailleurs au niveau régional – ce qui implique d’assurer une offre de services et d’infrastructures adaptée.

Entre classe moyenne et population précarisée sur le plan socio-économique

La situation socio-économique des habitants de Ganshoren est en moyenne plus favorable qu’à l’échelle de la Région, mais, comme dans d’autres communes de [deuxième couronne](#) du nord-ouest, une part croissante de la population se trouve dans une position plus précaire.

En effet, la situation sur le marché de l’emploi de la population de Ganshoren semble moins favorable qu’autrefois. Dans ce contexte, la hausse du chômage pourrait mettre en difficulté les ménages qui ont besoin de deux revenus pour garantir leur stabilité financière. Par ailleurs, les migrations en provenance notamment du [croissant pauvre](#)⁴ pourrait contribuer à accroître la présence de groupes vulnérables, tant sur le marché immobilier privé que social dans la commune.

Logement

La commune dispose d’un parc relativement important de logements sociaux, qui nécessitent des efforts continus en termes d’entretien et de rénovation. En outre, la commune doit gérer la concentration de populations plus précarisées dans ce segment de l’offre locative et assurer l’intégration de tous sur le territoire.

L’accroissement marqué de la population se traduit par une densification à plusieurs endroits de la commune. Ce phénomène est susceptible de s’accroître à l’avenir, ce qui aura un impact sur les besoins en logements.

Politique de rénovation urbaine et mobilité

En termes de rénovation urbaine, plusieurs enjeux concernent la mobilité, avec notamment l’aménagement de la nouvelle ligne de tram reliant l’est de Ganshoren, certains quartiers de Jette (dont l’hôpital universitaire UZ) et les lignes de métro (Simonis-Heysel).

La commune doit par ailleurs faire face à la nécessaire conciliation entre les besoins des habitants d’une part (mobilité locale) et des navetteurs d’autre part (extension du ring de Bruxelles). Les nuisances sonores induites notamment par le trafic aux abords de l’avenue Charles-Quint représentent un autre exemple requérant une conciliation, cette fois entre qualité de l’habitat et mobilité.

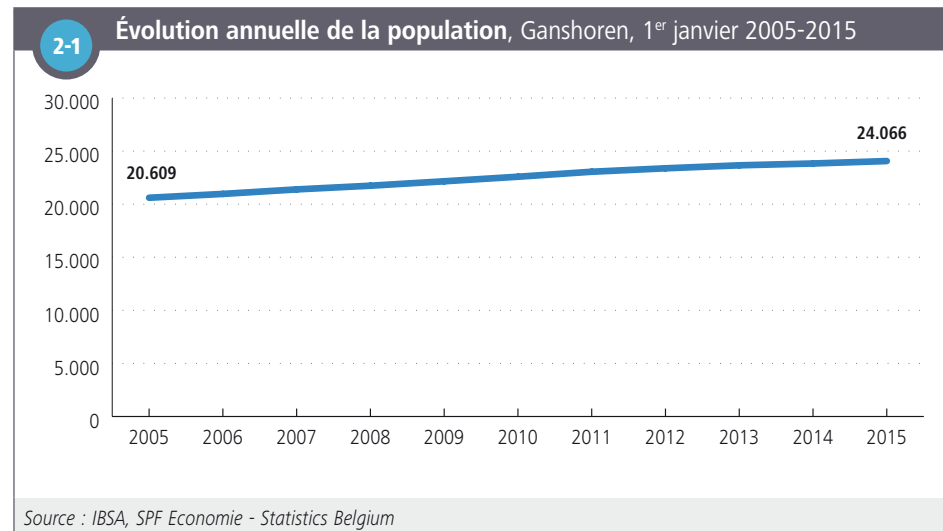
Enfin, la mise en œuvre imminente des projets de zone industrielle sur le site du Veroost représente un défi en termes de gestion avec la préservation des espaces verts et des infrastructures sportives locales.

⁴ Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Ganshoren compte officiellement 24 066 habitants, soit 2 % de la population en Région bruxelloise ²⁻¹. La densité de population est de 9 802 personnes au km², et donc supérieure à celle observée à l'échelle régionale (7 282 personnes au km²). Entre 2005 et 2015, la population de Ganshoren a augmenté de 17 %, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % (un rythme de croissance identique à celui enregistré au niveau de la Région).



En 2014, la population de Ganshoren a crû également à un rythme similaire à celui de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population

	Ganshoren		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
<i>Naissances (2014)</i>	386	16,1 ‰	18.514	15,8 ‰
<i>Décès (2014)</i>	219	9,1 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	167	7,0 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-88	-3,7 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	153	6,4 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	230	1,0 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,6 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif à Ganshoren (7 ‰) et légèrement inférieur au chiffre correspondant pour la Région (8 ‰). Si le **taux de natalité** (16 ‰) est du même ordre qu'à l'échelle régionale, le taux de mortalité est légèrement plus élevé à Ganshoren (9 ‰, contre 8 ‰ dans la Région).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises, le **solde migratoire interne** est négatif à Ganshoren, car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Ganshoren (1 925) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 013). En proportion de la population, ce solde est toutefois nettement moins négatif à Ganshoren (-3,7 %) qu'à l'échelle régionale (-11,5 %). Le **solde migratoire international** est

positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Ganshoren (538) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Ganshoren pour s'installer à l'étranger (385)⁵. Ce solde est cependant, en proportion de la population, près de deux fois moins élevé à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La population de Ganshoren a connu un rajeunissement marqué entre 2005 et 2015 : la part des personnes âgées (65 ans et plus) dans la population a diminué, tandis que celle des jeunes (0-17 ans) a augmenté.

En 2015, la part des personnes de 65 ans et plus à Ganshoren reste cependant nettement supérieure à la moyenne régionale (18 % à Ganshoren contre 13 % dans la Région). La part des jeunes est équivalente à celle de la Région (23 %), tandis que la population d'âge actif est sous-représentée (59 %, contre 64 % à l'échelle régionale)

2-3

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015								
	Ganshoren				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	3.979	19,3	5.523	22,9	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	11.884	57,7	14.122	58,7	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	4.746	23,0	4.421	18,4	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	20.609	100,0	24.066	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Si la population reste plus âgée à Ganshoren qu'au niveau de la Région, elle tend à rajeunir nettement plus rapidement : l'**âge moyen** dans la commune est passé de 43,1 ans en 2005 à 40,0 ans en 2015, contre 38,5 à 37,4 ans à l'échelle de la Région. Si Ganshoren affichait, en 2005, le **coefficient de vieillissement** le plus élevé de la Région (119 %), celui-ci est retombé à 80 % en 2015. Il reste toutefois nettement supérieur à celui de la Région (58 %). Le **ratio de dépendance** a légèrement baissé mais reste également, en 2015, largement plus élevé qu'à l'échelle régionale (70 % contre 56 %), du fait de la surreprésentation des personnes âgées et de la sous-représentation de la population d'âge actif. Le **coefficient de séniorité** a augmenté et est, en 2015, supérieur à la moyenne régionale - ce qui traduit une part relativement importante de personnes âgées (80 ans et plus) parmi les personnes de 65 ans et plus 2-4.

Enfin, la proportion d'hommes est moins importante à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (avec un **rapport de masculinité** de 88 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 en Région bruxelloise). Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, ayant une espérance de vie plus longue, étant plus représentées parmi les personnes plus âgées. La proportion d'hommes a augmenté à Ganshoren entre 2005 et 2015, en lien notamment avec le rajeunissement de la population.

2-4 Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015				
	Ganshoren		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	43,1	40,0	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	40,2	37,7	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	45,4	42,2	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	119,3	80,0	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	73,4	70,4	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	29,8	34,5	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	81,5	88,2	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

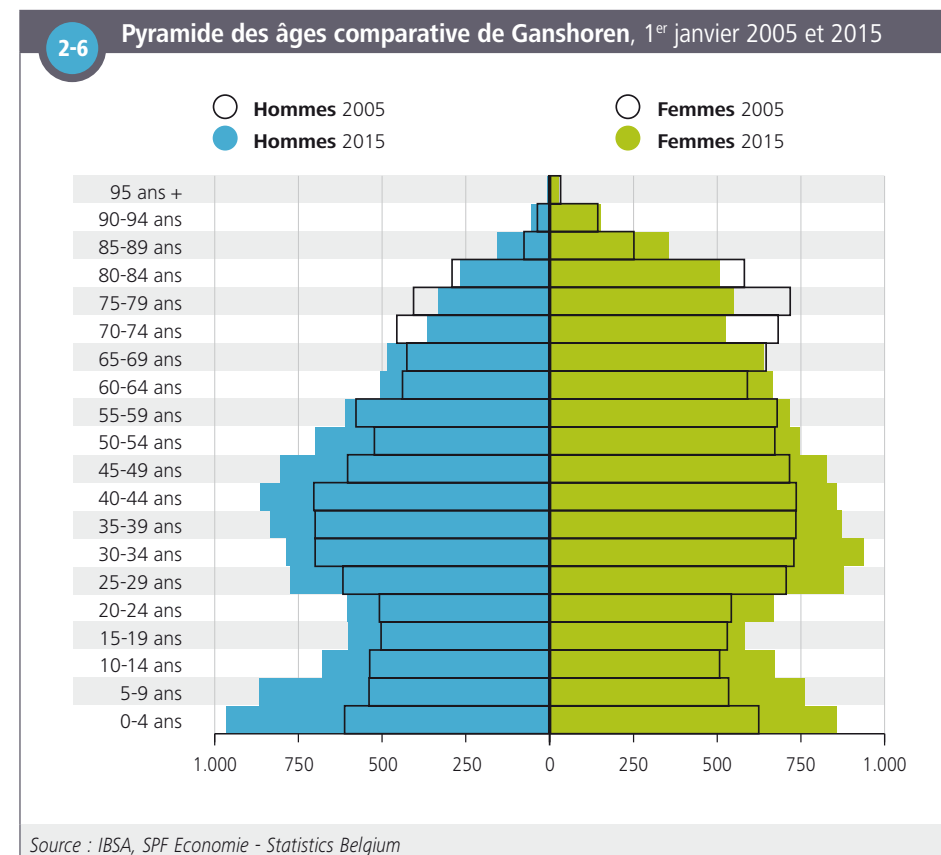
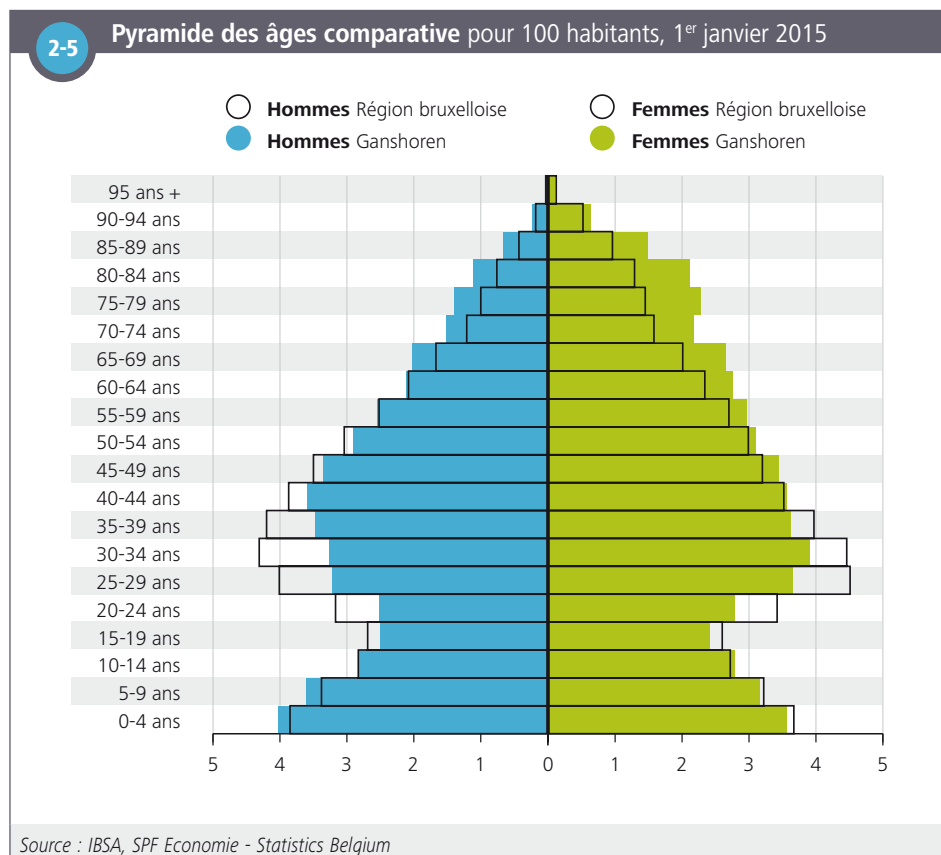
5 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait qu'en comparaison avec la Région, les personnes âgées sont surreprésentées à Ganshoren, en particulier les femmes de 60 ans et plus. À l'inverse, les hommes de 15 à 54 ans et les femmes de 15 à 39 ans sont sous-représentés dans la commune. La part d'enfants à Ganshoren est comparable à celle observée dans la Région. **2-5**.

À noter que l'**indice conjoncturel de fécondité** à Ganshoren (2,2) est légèrement supérieur à celui de la Région (1,9), ce qui explique la part relativement importante d'enfants par rapport à la faible proportion de femmes en âge de procréer dans la commune.

L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** montre que l'accroissement de la population s'est manifesté, à des degrés divers, dans toutes les tranches d'âge à l'exception de celle des 70-84 ans. En effet, parmi les personnes plus âgées, on relève d'une part une diminution du nombre de personnes de 70 à 84 ans, et d'autre part une augmentation de la population de 85 ans et plus. Par ailleurs, le nombre d'enfants de moins de 10 ans a augmenté de façon particulièrement marquée **2-6**.

Si la population de Ganshoren était, en 2005, la plus âgée de la Région, la structure par âge a beaucoup évolué entre 2005 et 2015. Alors que la pyramide des âges était nettement plus droite du fait de la proportion considérable de personnes âgées, un élargissement à la base et au milieu s'est dessiné (sous l'effet de l'augmentation du nombre d'enfants et de personnes d'âge actif). La structure par âge de Ganshoren s'est rapprochée de celle de la Région.

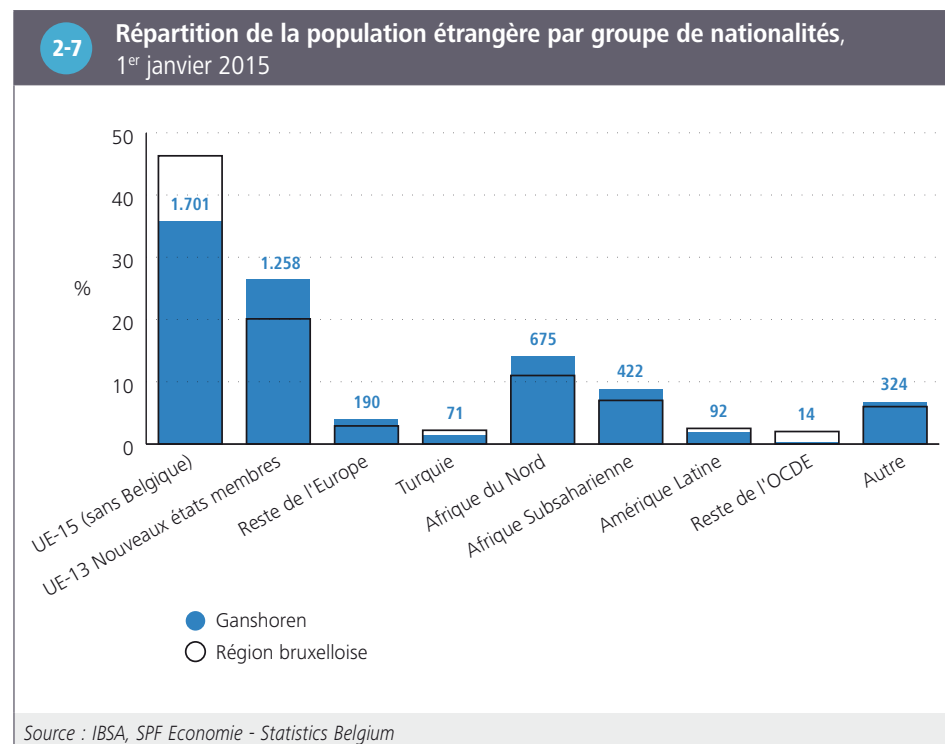


2.3. NATIONALITÉS

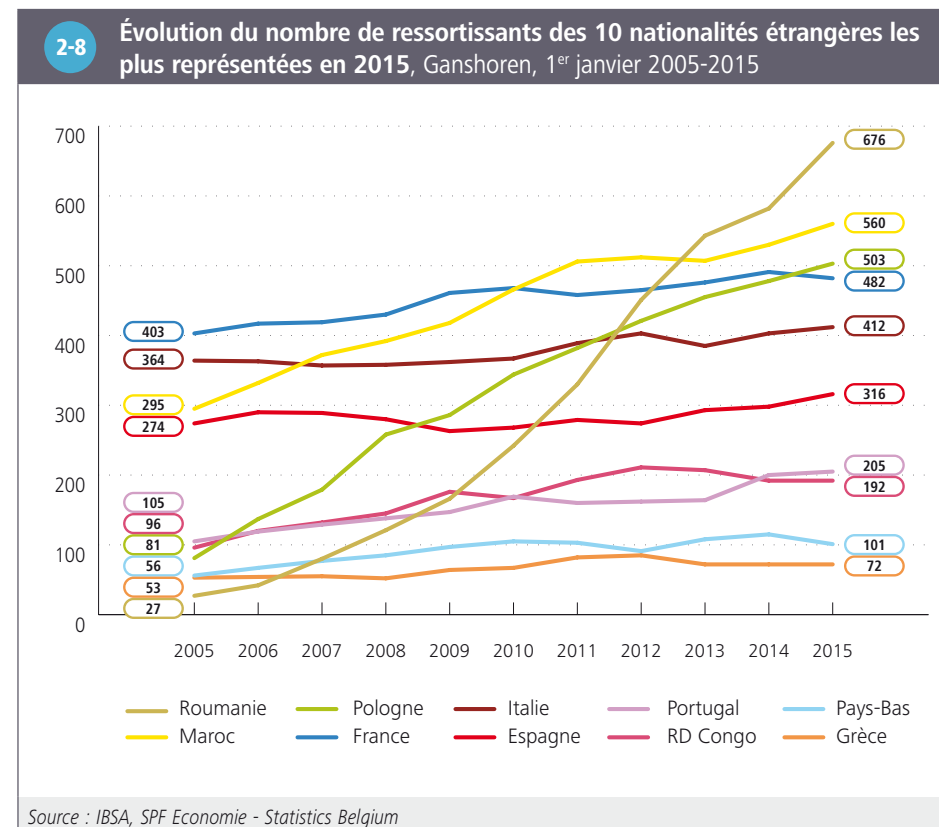
Au 1^{er} janvier 2015, 4 747 personnes ont une **nationalité** étrangère à Ganshoren, soit un cinquième de la population. Cette part est nettement inférieure à celle de la Région (un tiers de la population). En effet, Ganshoren compte parmi les communes bruxelloises où les personnes de nationalité étrangère sont les moins représentées. Cependant, la population de la commune s'internationalise de plus en plus : la part des personnes de nationalité étrangère a doublé dans la commune entre 2005 et 2015.

Parmi les habitants de nationalité étrangère, 36 % sont ressortissants d'un pays de l'UE-15, 26,5 % d'un des nouveaux États membres de l'UE (UE-13), 14 % d'un pays d'Afrique du Nord et 9 % d'un pays d'Afrique Subsaharienne.

En comparaison avec la Région bruxelloise, les ressortissants de l'UE-13, d'Afrique du Nord et d'Afrique Subsaharienne sont surreprésentés dans la population étrangère à Ganshoren, à l'inverse des ressortissants de l'UE-15 **2-7**.



Parmi la population de nationalité étrangère, les Roumains, suivis par les Marocains, les Polonais et les Français sont les plus représentés en 2015 **2-8**.



L'**augmentation** du nombre de Roumains est particulièrement marquée entre 2005 et 2015 : leur nombre est passé de 27 à près de 700 personnes. Le sud de Ganshoren jouxte la limite ouest du **croissant pauvre**, où la présence de Roumains est importante de manière générale. Le nombre de Polonais s'est également accru de façon notable, passant de 81 à plus de 500 personnes. Cette hausse importante est perceptible dans toute la Région bruxelloise, et est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumanie (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre

part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres⁶.

Par ailleurs, le nombre de Marocains a presque doublé entre 2005 et 2015 (+90 %). Ganshoren est l'une des communes de **deuxième couronne** où s'établissent notamment les Marocains de la deuxième génération⁷.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Ganshoren compte 11 202 ménages privés, soit 853 de plus qu'en 2005. En 2015, 44 % des ménages se composent d'une seule personne, 26 % de deux personnes et 30 % de trois personnes et plus (contre respectivement 45 %, 30 % et 25 % en 2005). La part de ménages avec trois personnes et plus a augmenté, tandis que la part des ménages composés d'une seule personne et surtout de deux personnes a diminué entre 2005 et 2015 **2-9**.

La **taille** moyenne des ménages privés est identique à Ganshoren et dans la Région bruxelloise en 2015 (2,14).

La part des isolés parmi les ménages à Ganshoren (44 %) est légèrement moins importante qu'à l'échelle de la Région (47 %) **2-10**. Si les couples sans enfants sont un peu plus représentés à Ganshoren (17,5 %) que dans la Région (15 %), la part des couples avec enfants est identique (24 %). Environ un ménage sur huit est une famille monoparentale (13 %) et 89 % de ces parents isolés sont des femmes⁸. La proportion relativement importante de parents isolés pourrait s'expliquer en partie par la présence non négligeable de logements sociaux dans la commune.

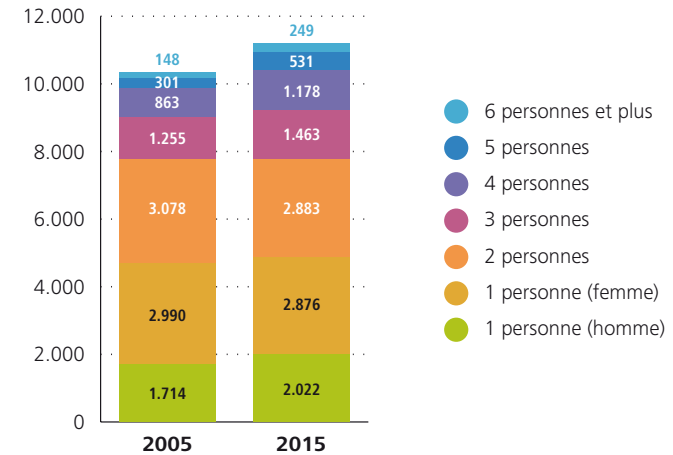
6 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

7 Schoonvaere Q. (2014), *Belgique-Maroc : 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Demo (UCL) et Centre Fédéral Migration.

8 À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Ganshoren, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

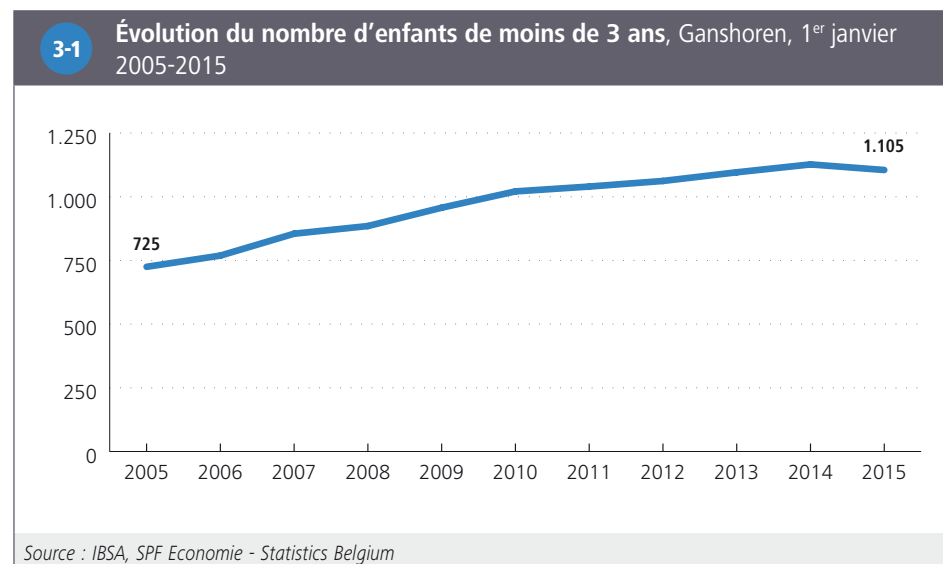
	Ganshoren		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	4.890	43,7	252.404	46,5
Couples sans enfant	1.959	17,5	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	1.529	13,6	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	430	3,8	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	2.650	23,7	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	2.049	18,3	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	601	5,4	23.805	4,4
Familles monoparentales	1.446	12,9	62.690	11,6
Autres	257	2,3	17.130	3,2
Total	11.202	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

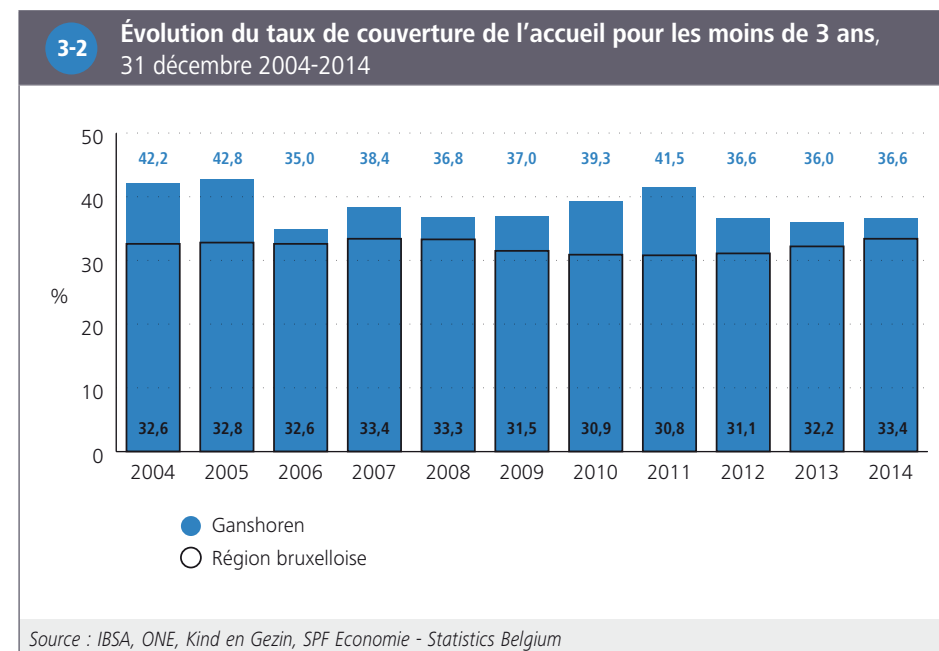
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Ganshoren compte 1 105 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,6 % de la population totale (une proportion identique à celle observée à l'échelle de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 52 % entre 2005 et 2015, soit deux fois plus vite qu'au niveau de la Région (+25 %) **3-1**.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est légèrement plus élevé à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région, avec plus d'une place pour trois enfants (37 %, contre 33 % dans la Région) **3-2**.



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 404 places en milieu d'accueil à Ganshoren **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Comme dans la plupart des autres communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (87 %). La part des places en milieu d'accueil de type familial (accueillant(e)) est cependant plus importante à Ganshoren qu'au niveau de la Région, où cette forme d'accueil est de manière générale peu développée.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture est alors de 27 % à Ganshoren (contre 20 % à l'échelle de la Région). Cela équivaut à un peu plus d'une **place accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour quatre enfants.

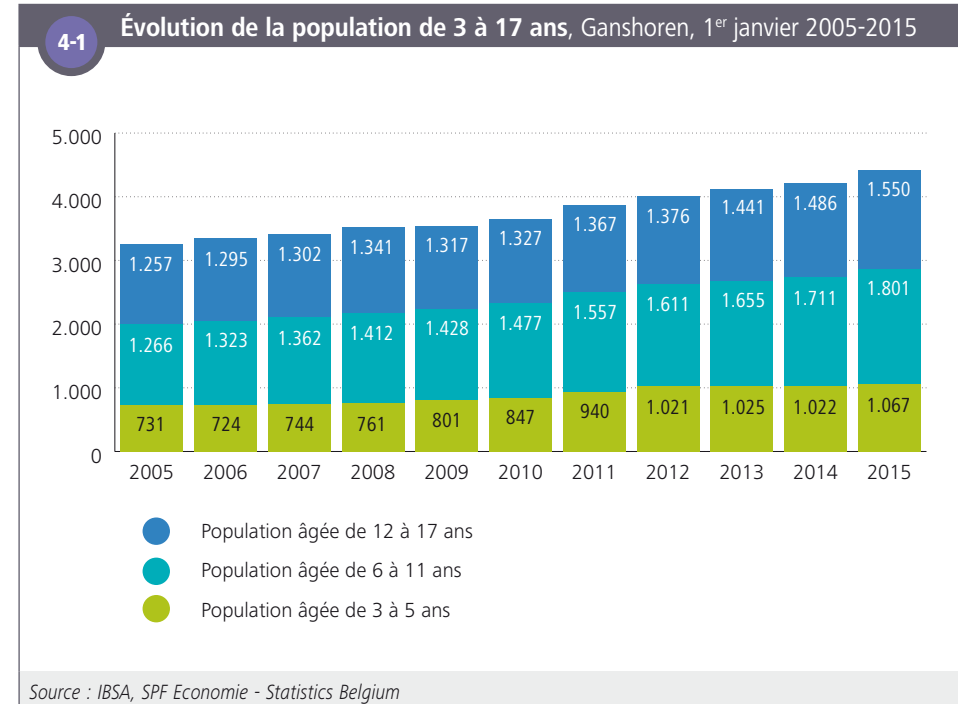
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	352	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	52	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	404	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	36,6	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,1	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	74,2	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants de 3 à 17 ans a fortement augmenté ⁴⁻¹. La part des enfants dans la population totale a également augmenté durant cette période, et atteint, en 2015, 4,4 % pour les 3-5 ans, 7,5 % pour les 6-11 ans et 6,4 % pour les 12-17 ans. Ces parts sont quasiment identiques à celles observées à l'échelle de la Région.

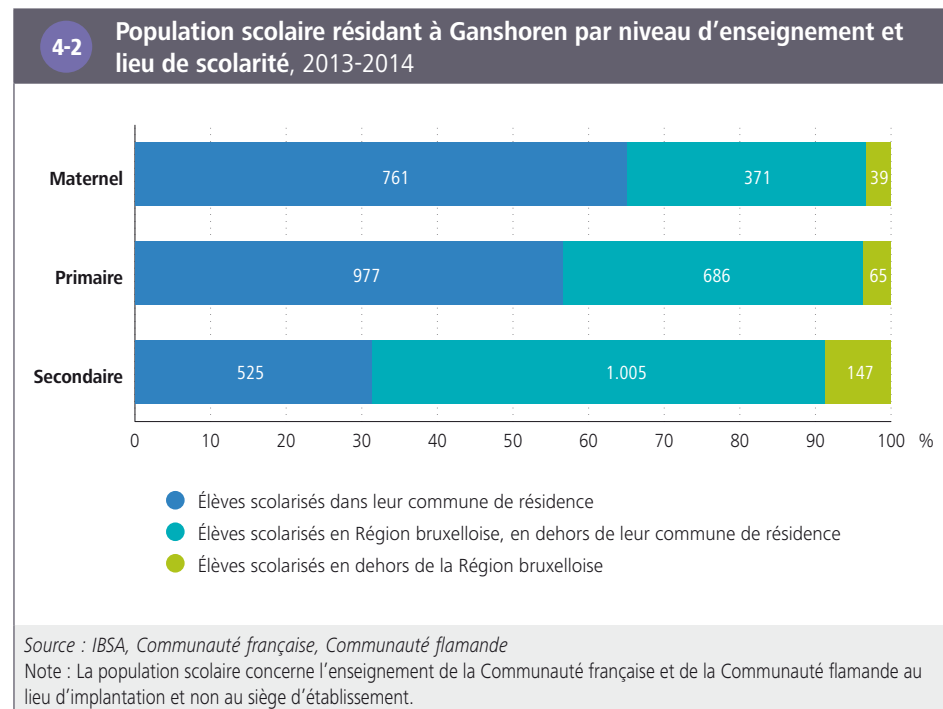
Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande⁹.



⁹ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres de la figure 4-1 et 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 1 171, 1 728 et 1 677 élèves résidant à Ganshoren sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire (reconnu par la Communauté française ou flamande¹⁰). Parmi les élèves inscrits en maternel, près de deux tiers fréquentent une école implantée à Ganshoren, contre un peu plus de la moitié parmi les élèves de l'enseignement primaire et un peu moins d'un tiers parmi ceux du secondaire **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Ganshoren suivent un peu plus fréquemment la filière d'enseignement technique, et moins l'enseignement professionnel **4-3**. La proportion d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) à Ganshoren (4,1 %) est comparable à celle observée à l'échelle de la Région bruxelloise (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Ganshoren		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	1.637	94,7	94,5
Primaire spécialisé	91	5,3	5,5
Primaire total	1.728	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	629	37,5	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	490	29,2	29,2
<i>Technique</i>	302	18,0	16,9
<i>Artistique</i>	6	0,4	0,4
<i>Professionnel</i>	203	12,1	16,1
Secondaire spécialisé	47	2,8	3,7
Secondaire total	1.677	100,0	100,0

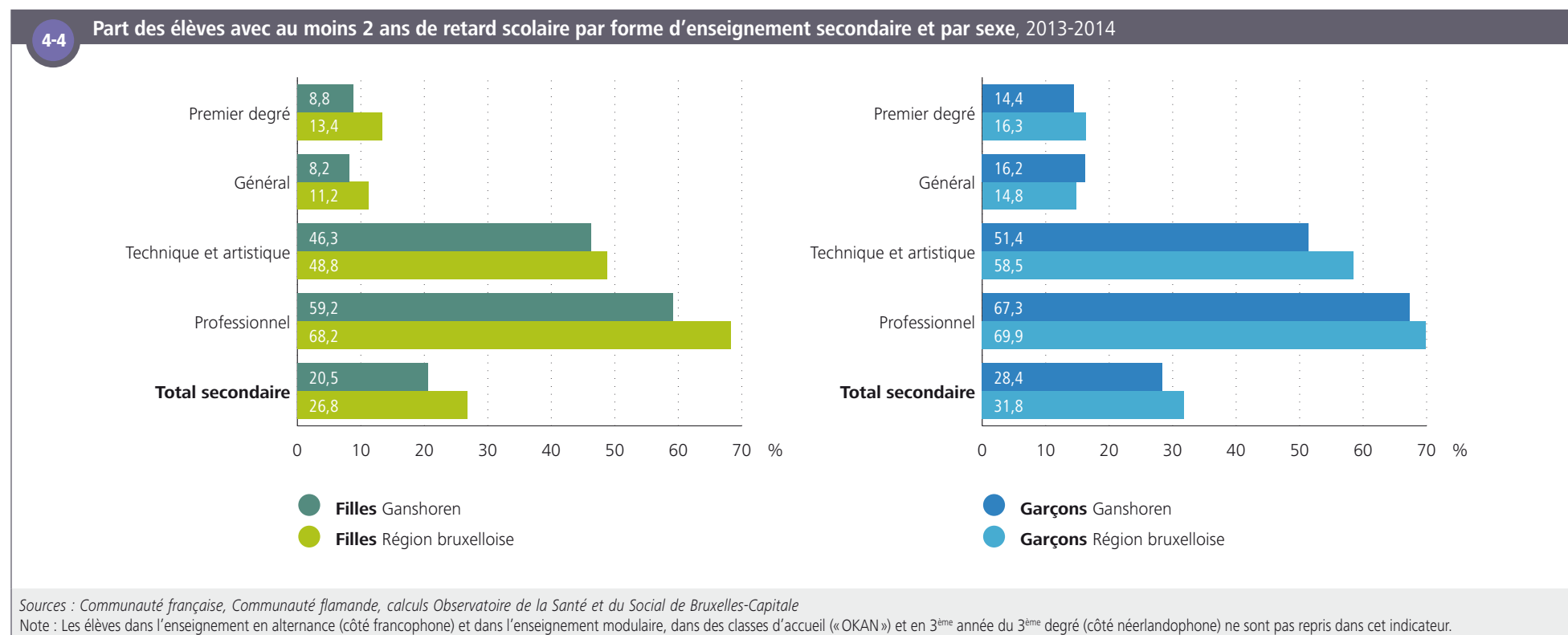
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

10 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Ganshoren qu'à l'échelle régionale. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire est nettement plus important dans la filière professionnelle, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de la filière générale. Par ailleurs, les garçons sont généralement plus en retard que les filles, dans la commune comme dans la Région ⁴⁻⁴.

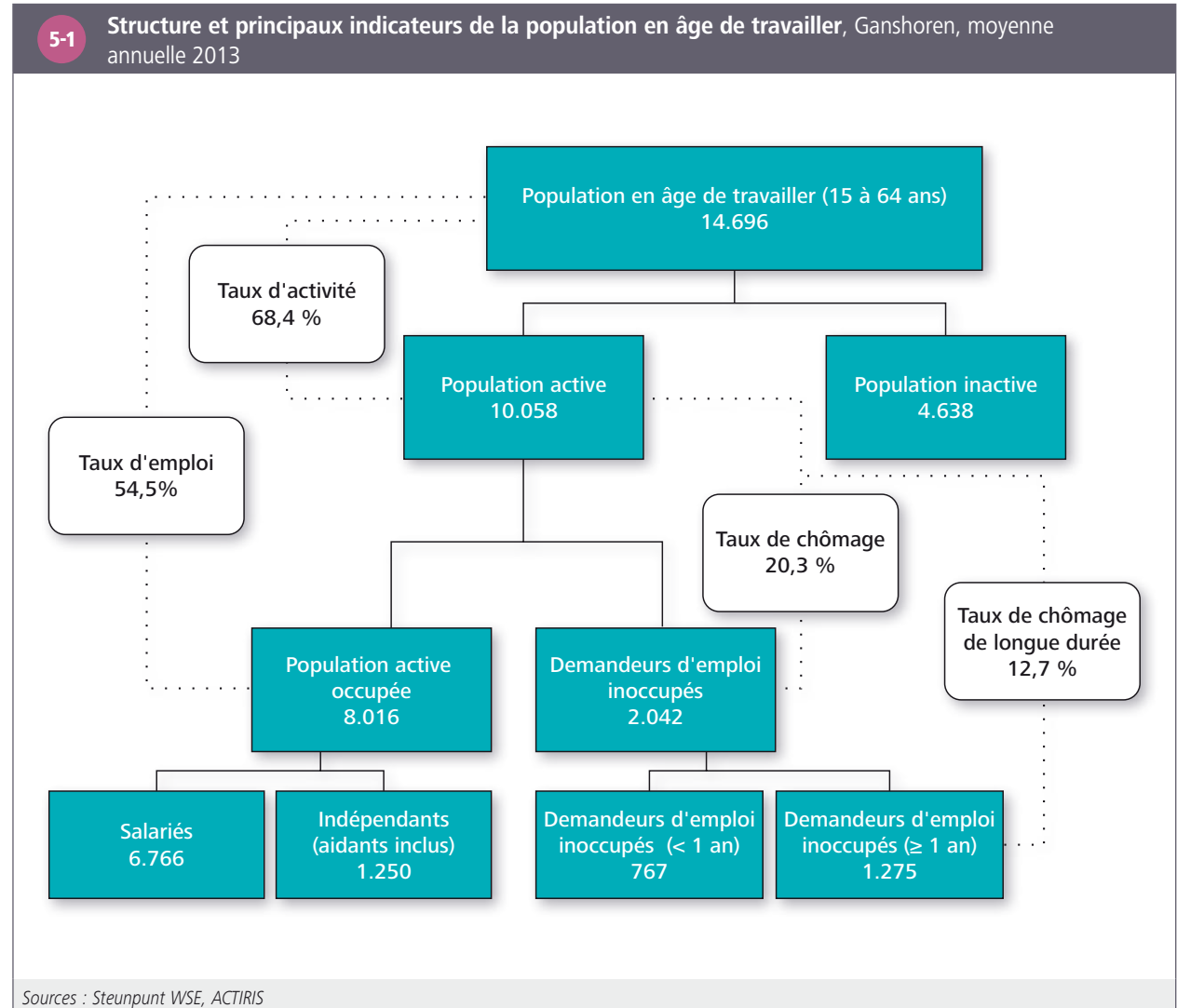
À Ganshoren, 20 % des filles et 28 % des garçons en secondaire (toutes filières confondues) affichent un retard scolaire d'au moins deux ans. La proportion d'élèves en retard scolaire est légèrement moins importante à Ganshoren qu'au niveau de la Région.



5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 68 % des 14 696 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Ganshoren (*population active*). Parmi elles, huit sur dix sont en emploi et deux sur dix sont inscrites auprès d'Actiris comme «*demandeur d'emploi inoccupé*» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, 62 % le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹¹¹.



¹¹ Dans ce chapitre, la *population active* et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** est plus élevé à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée¹²) est légèrement plus bas à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région, pour les deux sexes mais de façon plus marquée pour les hommes. Enfin, le **taux d'emploi** des hommes comme des femmes est plus élevé à Ganshoren.

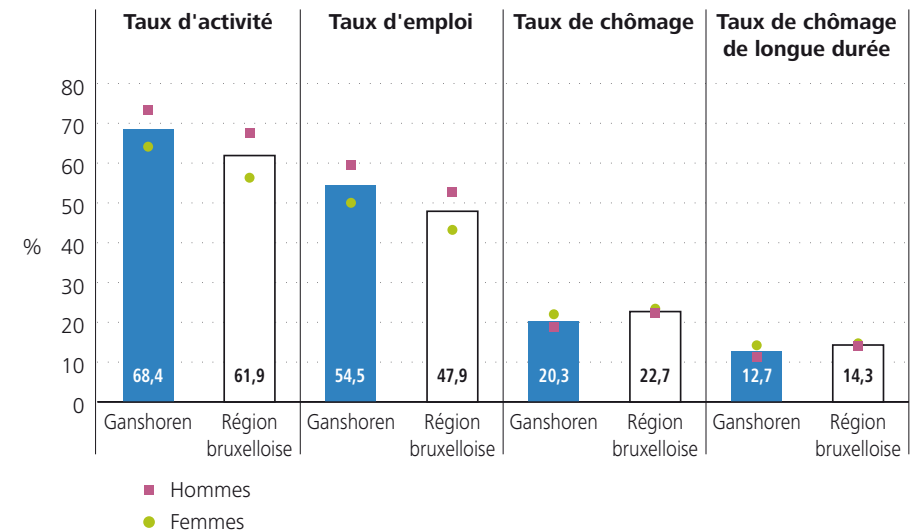
En termes de **taux d'activité** et de **taux d'emploi**, les **inégalités de genre** sont comparables à Ganshoren et dans la Région. En termes de **taux de chômage**, elles sont plus marquées : le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes à Ganshoren, alors que la différence est nettement moindre à l'échelle régionale **5-2**.

La situation des habitants sur le marché du travail s'est dégradée plus rapidement à Ganshoren qu'au niveau de la Région bruxelloise. En effet, en 2003, le **taux de chômage** était de 15 % dans la commune, contre 21 % au niveau régional, alors qu'en 2013, ces taux atteignent respectivement 20 % et 23 %. L'écart entre la commune et la Région en termes de taux de chômage s'est donc réduit.

Pour toutes les tranches d'âge, les **taux d'activité** et **d'emploi** sont plus élevés et le **taux de chômage** légèrement plus bas à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région. Le taux d'activité des 25-49 ans est particulièrement élevé en comparaison avec la moyenne régionale. Le taux d'activité un peu plus élevé des jeunes (15-24 ans) suggère qu'ils accèdent relativement tôt au marché du travail, probablement au terme d'études en moyenne plus courtes. Bien que leur taux de chômage soit moins important à Ganshoren qu'au niveau de la Région, près d'un jeune actif sur trois est sans emploi dans la commune **5-3**.

5-2

Taux d'activité, d'emploi, de chômage et de chômage de longue durée par sexe, 2013



Source : Steunpunt WSE

5-3

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

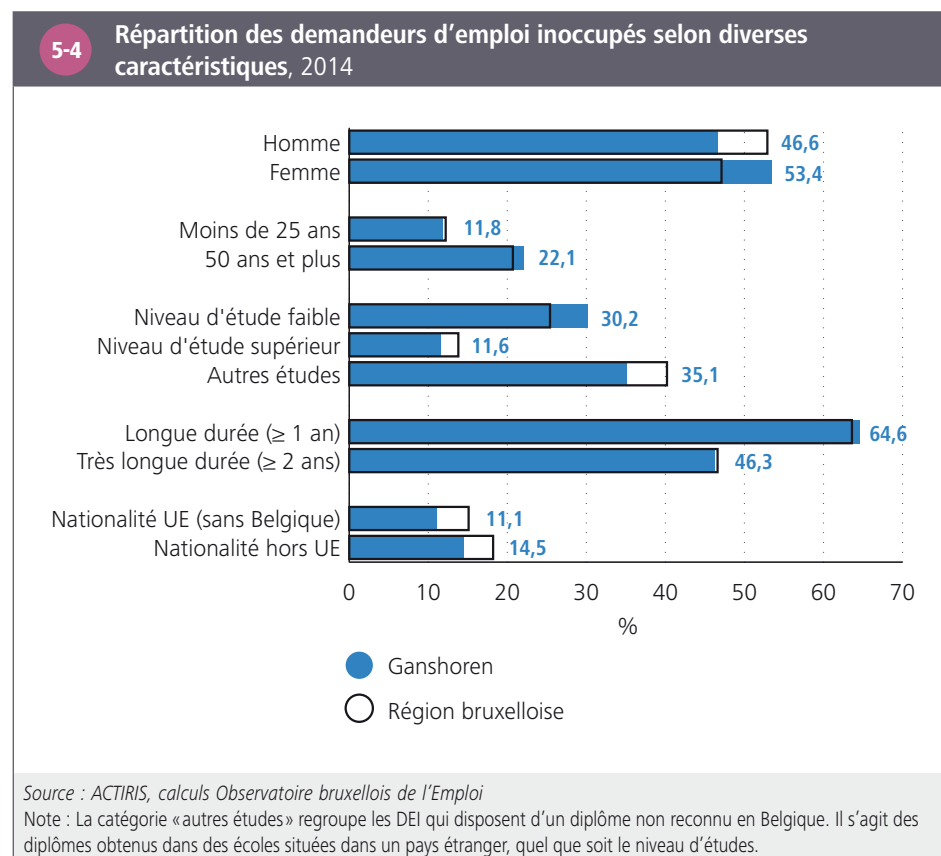
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Ganshoren	Région bruxelloise	Ganshoren	Région bruxelloise	Ganshoren	Région bruxelloise
15 à 24 ans	32,8	28,7	22,6	18,3	31,1	36,3
25 à 49 ans	81,4	73,1	65,1	57,1	20,0	21,9
50 à 64 ans	63,4	58,8	52,3	42,1	17,5	20,1
Total	68,4	61,9	54,5	47,9	20,3	22,7

Source : Steunpunt WSE

¹² Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs

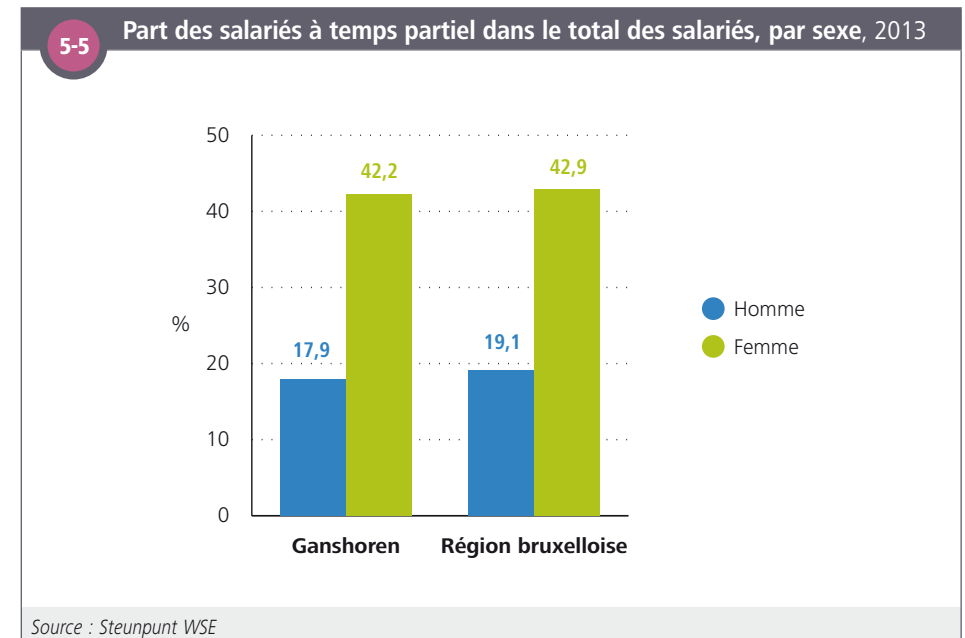
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère à Ganshoren et au niveau de la Région. Les DEI de la commune sont plus souvent de nationalité belge. De ce fait, la part des DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (« autres études ») est moins élevée qu'à l'échelle régionale. En revanche, la part des DEI possédant au maximum un diplôme du secondaire inférieur est plus importante à Ganshoren. Par ailleurs, on y retrouve - en proportion - plus de femmes, et un peu plus de personnes âgées de 50 ans et plus **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Ganshoren comme à l'échelle régionale, le **temps partiel** touche nettement plus souvent les femmes que les hommes **5-5**. À Ganshoren, 42 % des femmes et 18 % des hommes ayant un emploi salarié à temps partiel (des parts très légèrement inférieures à celles de la Région).



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 1 332 **indépendants** et 3 910 **salariés** travaillent à Ganshoren (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 1,7 % des indépendants et 0,6 % des salariés de la Région. Ganshoren compte relativement peu de postes de travail sur son territoire.

La majorité des postes sont occupés par des femmes (58 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). Par ailleurs, la part des postes occupés par des ouvriers est presque deux fois plus importante qu'à l'échelle de la Région (39 % contre 20 %) **6-1**.

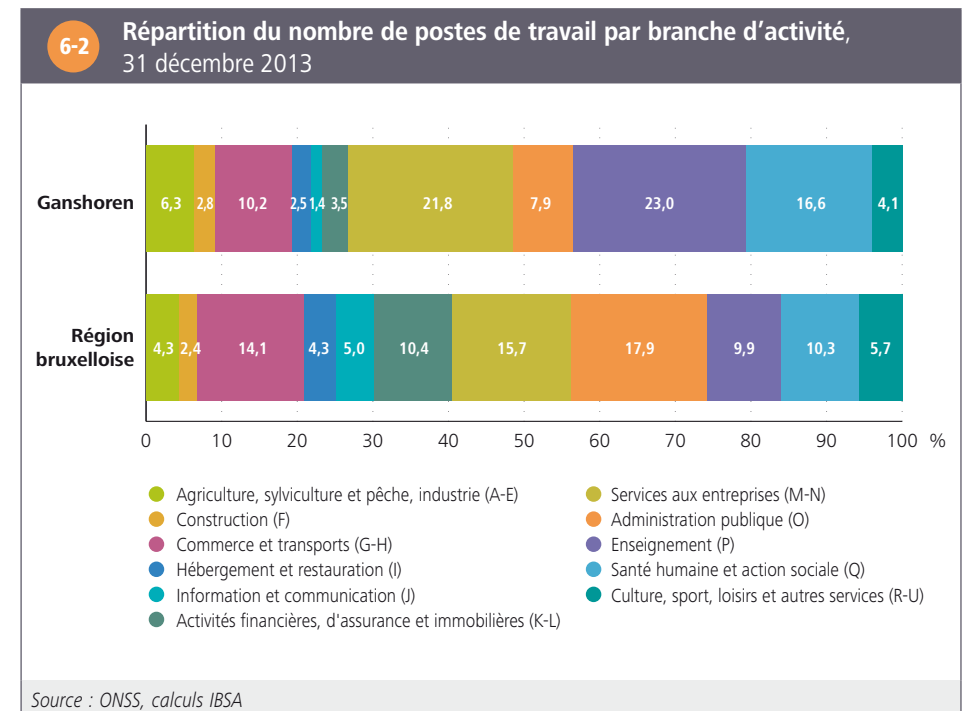
6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	3.978	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	41,9	49,8
Femme	58,1	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	38,7	20,2
Employés	41,7	60,8
Fonctionnaires	19,6	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

En termes de répartition des postes de travail par **branche d'activité** **6-2**, les secteurs les plus représentés dans la commune sont ceux de l'enseignement, des services aux entreprises (comprenant notamment une bonne partie des emplois dans le système des titres-services) et de la santé humaine et action sociale. Ganshoren compte en effet sur son territoire un nombre relativement important d'écoles ainsi qu'un hôpital (Clinique de la Basilique du groupe hospitalier CHIREC).

Par ailleurs, la part de l'emploi dans l'industrie est deux fois plus élevée qu'à l'échelle de la Région, notamment du fait de la présence d'une zone industrielle (Nestor Martin) dans la commune.

Enfin, d'autres secteurs sont sous-représentés dans la commune (en comparaison avec la Région), notamment ceux de l'administration publique, des activités financières et du commerce et des transports.



6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le nombre d'entreprises reprises ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA**¹³ (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises).

Au 31 décembre 2013, Ganshoren compte 369 **unités locales d'établissement** sur son territoire (soit 1,1 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). En comparaison avec la Région bruxelloise, les établissements comptant entre 10 et 49 salariés et entre 50 et 199 salariés sont légèrement surreprésentés, à l'inverse des plus petits établissements (moins de 10 salariés) et des établissements de 200 salariés et plus **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	369	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	75,9	78,2
10 à 49 salariés	18,7	16,6
50 à 199 salariés	5,1	3,8
200 salariés et plus	0,3	1,4
Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.		

Au 31 décembre 2014, 1 386 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Ganshoren (1,5 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **création** d'entreprises a été similaire à Ganshoren et au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne, 12 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises.

Les **cessations** ont été, en proportion, un peu plus nombreuses au sein de la commune (9 cessations en moyenne par an pour 100 entreprises, contre 8 pour 100 au niveau régional).

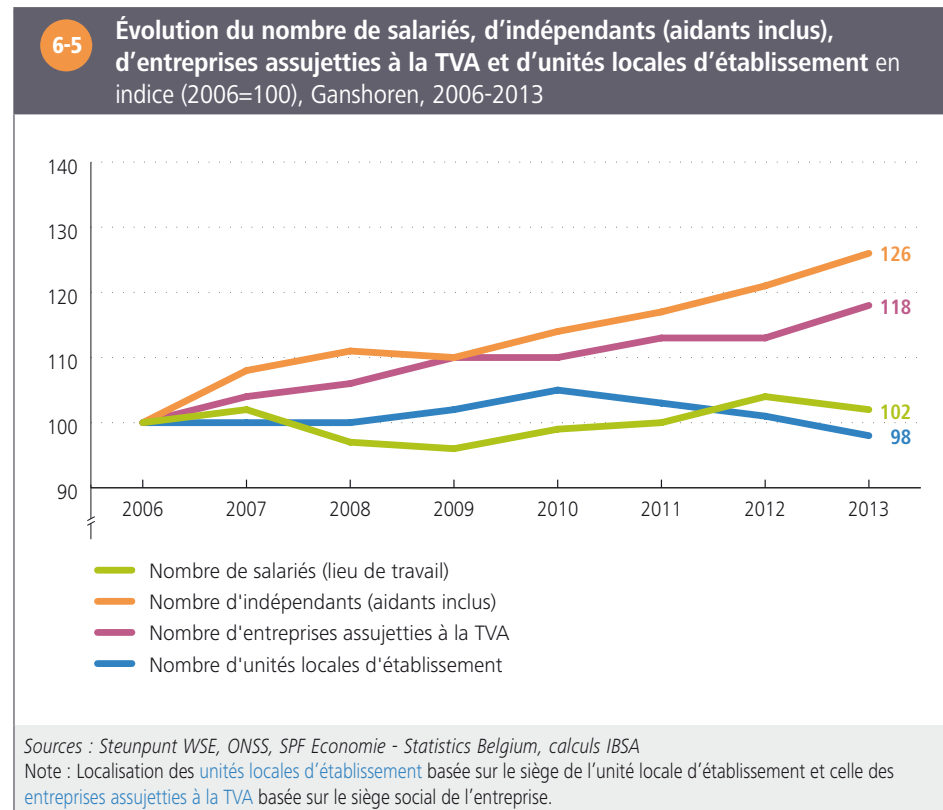
Les **faillites** d'entreprise (qui ne représentent qu'une partie des cessations) ont été cependant, en proportion, très légèrement moins nombreuses qu'à l'échelle de la Région au cours de cette période **6-4**.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	1.386	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,1	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	9,2	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	2,2	2,6
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.		

13 Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Entre 2006 et 2013, le nombre d'indépendants a augmenté de 26 %, soit un rythme proche de celui enregistré au niveau régional (+28 %). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a également augmenté (+18 %). Par contre, le nombre de salariés et celui des unités locales d'établissement laissent apparaître une certaine stagnation au cours de cette période **6-5**.

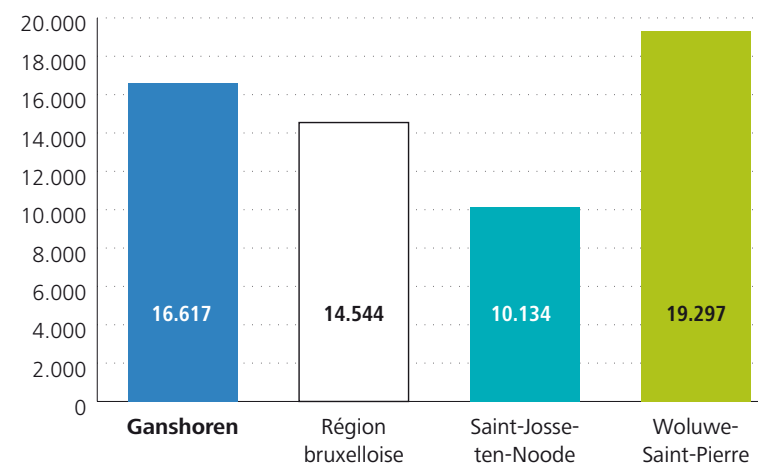


7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁴ s'élève à 16 617 euros à Ganshoren pour l'année 2012, soit 14 % au-dessus de la moyenne régionale. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible en Région bruxelloise et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

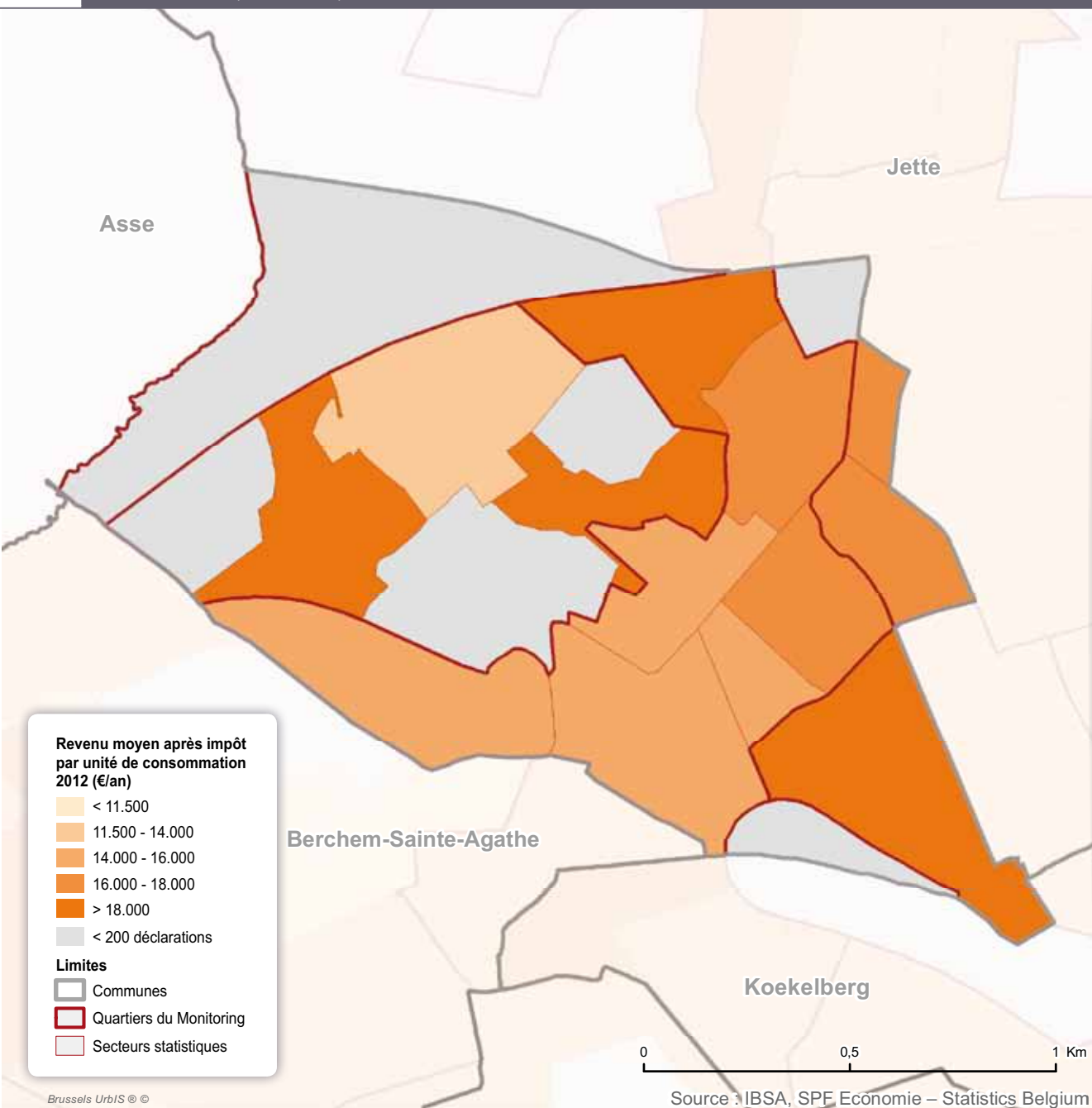
7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

14 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Ganshoren, revenus 2012



La majorité de la population de Ganshoren fait partie de la classe moyenne et la plupart des **secteurs statistiques** affichent un **revenu moyen** oscillant entre 14 600 euros et 18 000 euros. Ce niveau est supérieur au revenu moyen observé à l'échelle de la Région bruxelloise.

Seul le secteur statistique des Villas de Ganshoren, composé majoritairement d'immeubles de logements sociaux, affiche un revenu moyen nettement inférieur (12 529 euros) à la moyenne communale. Le revenu moyen le plus élevé (23 814 euros) est enregistré dans le secteur Parc Albert au nord de la commune (un quartier résidentiel situé juste à l'est des Villas de Ganshoren) **7-2**.

Le degré d'**inégalité de revenus**, mesuré par le **coefficient de Gini**¹⁵, est moins élevé à Ganshoren qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

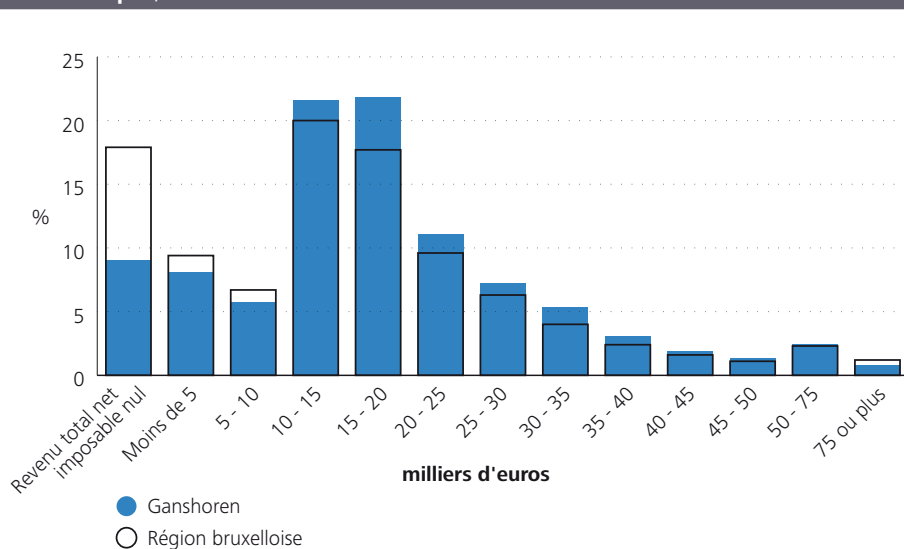
	Ganshoren	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,43	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,36	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁵ Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

Les **déclarations fiscales** de 10 000 à 40 000 euros, et plus particulièrement celles de 15 000 à 20 000 euros, sont surreprésentées dans la commune. La part des déclarations de 40 000 à 75 000 euros est proche de celle de la Région. En revanche, les déclarations supérieures à 75 000 euros et inférieures à 10 000 euros sont sous-représentées dans la commune **7-4**. Cette répartition illustre bien le profil de classe moyenne de la population de Ganshoren, et peut expliquer le **coefficient de Gini** moins élevé dans la commune.

7-4 Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : • Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
• Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

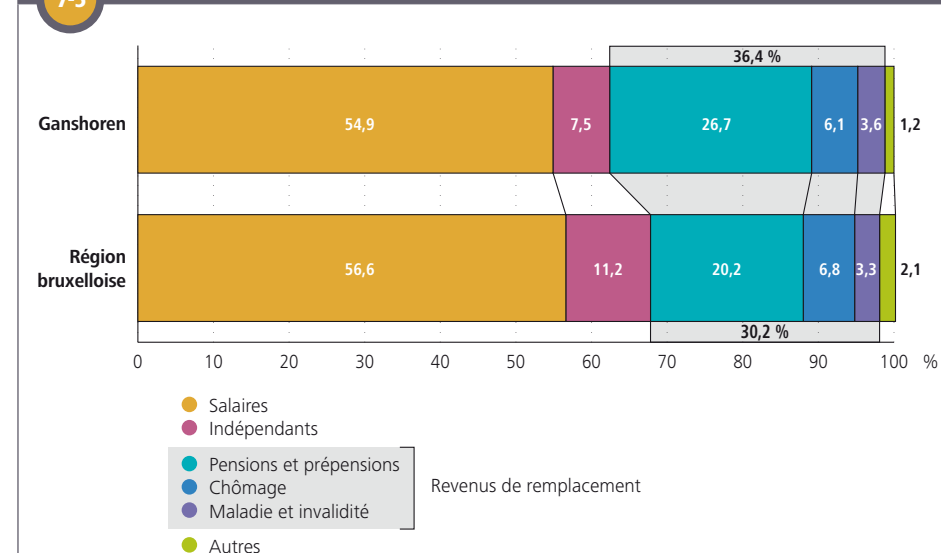
Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est nettement moins importante à Ganshoren qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par

exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants, ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus très bas (inférieurs à 10 000 euros). Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹⁶.

La population de Ganshoren étant plus âgée que la moyenne régionale, la part des revenus provenant des pensions y est plus importante : plus d'un quart des revenus proviennent des pensions, contre un cinquième à l'échelle régionale. Les parts des revenus du travail salarié et surtout du travail indépendant sont quant à elles inférieures à Ganshoren en comparaison avec celles observées à l'échelle de la Région **7-5**.

7-5 Composantes du revenu net globalisé (avant impôt), revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques.

16 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁷.

À Ganshoren, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 15 % vivent avec une allocation de chômage ou d'insertion, 1 % avec un **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **équivalent** (ERIS), 5 % avec une indemnité d'invalidité et 2,5 % avec une allocation aux personnes handicapées. La part de la population d'âge actif ayant droit à un revenu de remplacement (allocation de chômage et indemnité d'invalidité) est plus importante à Ganshoren qu'à l'échelle de la Région, tout comme celle de la population percevant une allocation aux personnes handicapées. À l'inverse, la part des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) est nettement inférieure à celle de la Région

7-6

La part des personnes âgées qui perçoivent une allocation d'aide sociale, en l'occurrence la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), est également inférieure à Ganshoren (8 % contre 11 % à l'échelle régionale).

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Ganshoren		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	1.786	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	36	2,0	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	132	7,4	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	14.054	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	180	1,3	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	2.086	14,8	12,9
Indemnités d'invalidité ²	710	5,1	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	358	2,5	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	4.436	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	365	8,2	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	306	6,9	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

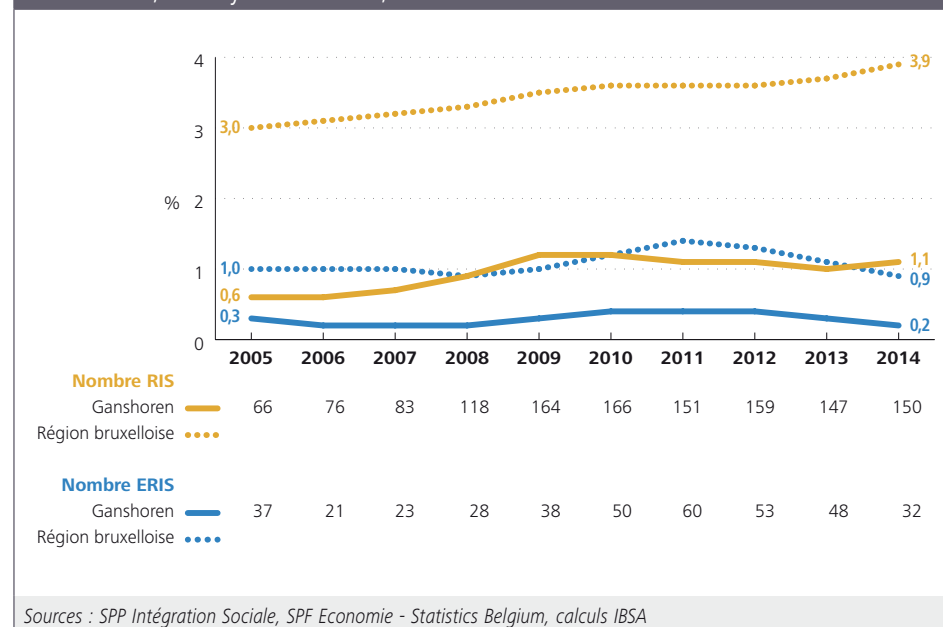
17 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

Si la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** reste très faible à Ganshoren en 2014, elle a néanmoins presque doublé entre 2005 et 2014 (passant de 0,6 % à 1,1 %) **7-7**.

La part des bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** est également très faible (proche de 0) sur toute la période. L'évolution du nombre de bénéficiaires entre 2005 et 2014 suit la tendance régionale et est liée notamment à la politique migratoire au niveau fédéral¹⁸.

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



18 En effet, le nombre de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** a diminué de manière générale durant la période 2013-2014. Cette tendance s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 5 681 personnes ont droit à une intervention majorée à Ganshoren en tant que titulaire ou comme personne à charge. Il s'agit de près d'une personne sur quatre, une proportion élevée mais légèrement inférieure à celle de la Région **7-8**.

7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Ganshoren			Région bruxelloise					
	Nombre de bénéficiaires ¹		Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population	Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		Total			
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	859	776	1.635	29,7	29,5	29,6	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	177	222	399	21,2	24,5	22,9	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	992	1.508	2.500	16,9	23,2	20,2	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	347	800	1.147	20,8	29,1	25,9	26,4	32,1	29,8
Total	2.375	3.306	5.681	21,1	25,9	23,6	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datwarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Entre 2007 et 2013, tant le résultat du budget ordinaire que le résultat cumulé étaient positifs à Ganshoren, et ce après plusieurs années de déficit. Ganshoren fait partie des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015¹⁹.

En moyenne des comptes 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires, la dette et les dépenses d'investissements **par habitant** sont inférieures à Ganshoren en comparaison avec les 19 communes considérées ensemble. Ganshoren présente donc un budget par habitant relativement réduit, en particulier le budget d'investissements **8-1**.

À noter que le montant de la **dette** auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) en 2013 représente 23 % de la dette totale de Ganshoren (contre 15 % pour les 19 communes).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Ganshoren	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.038	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.000	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	751	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	95	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le **ratio de liquidité**, qui indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme, est nettement supérieur à l'unité à Ganshoren en 2013 (4,22), ce qui signifie que la commune a la capacité de rembourser immédiatement ses dettes de court terme (à un an au plus), tout en conservant à son actif un surplus important.

Le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 69 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui est supérieur à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

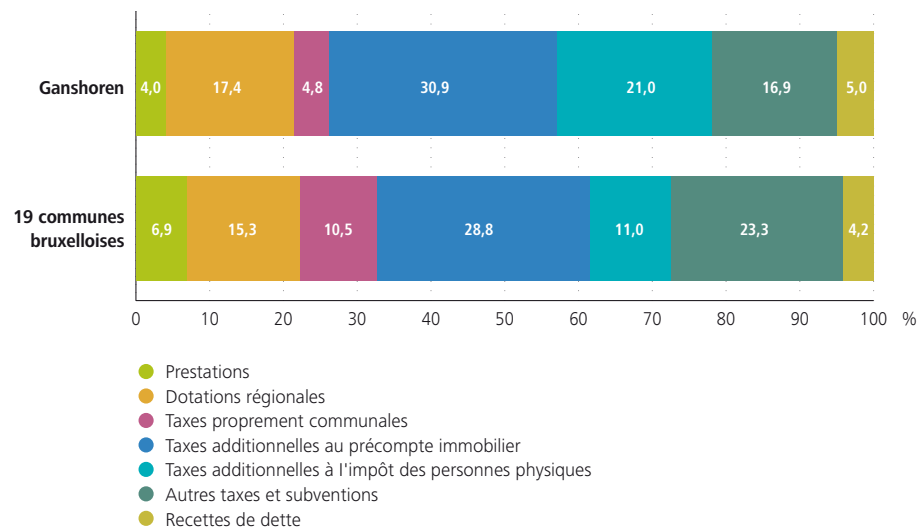
Les additionnels au **précompte immobilier** représentent la première **source de recettes** pour la commune. Leur part dans les recettes ordinaires à Ganshoren est proche de celle des 19 communes bruxelloises considérées ensemble (31 %, contre 29 %, en moyenne des comptes 2008-2013) **8-2**. Ramenés au nombre d'habitants, le rendement des additionnels au précompte immobilier est toutefois inférieur à Ganshoren qu'en moyenne dans les 19 communes.

La deuxième source de revenus pour la commune réside dans les additionnels à l'**impôt des personnes physiques** (IPP). Leur part dans les recettes est deux fois plus élevée à Ganshoren que dans les 19 communes bruxelloises (21 % contre 11 %). En proportion du nombre d'habitants, le rendement des additionnels à l'IPP y est supérieur à la moyenne des 19 communes. Cela s'explique notamment par un taux un peu plus élevé des additionnels à l'IPP, mais aussi par la situation socioéconomique un peu plus favorable de la population de la commune en comparaison avec la moyenne régionale.

La part des recettes des **autres taxes communales et subventions** à Ganshoren représentent 17 %, alors qu'au niveau des 19 communes bruxelloises, elle est de 23 %.

¹⁹ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles Pouvoirs locaux.

8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013

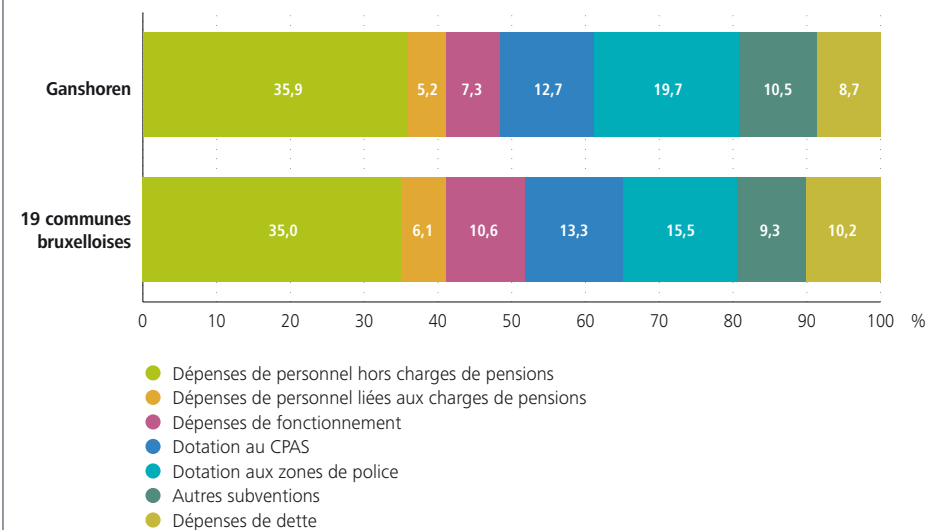


Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

- Notes :
- Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
 - Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

Comme dans les autres communes, les principales **dépenses** ordinaires de la commune de Ganshoren sont les coûts de personnel de l'administration communale (41 % des dépenses sur la période 2008-2013, charges de pensions comprises) **8-3**. La part des dépenses de transferts liées à la dotation aux zones de police est supérieure à celle des 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Rappelons que les dépenses par habitant sont inférieures à Ganshoren en comparaison avec les 19 communes.

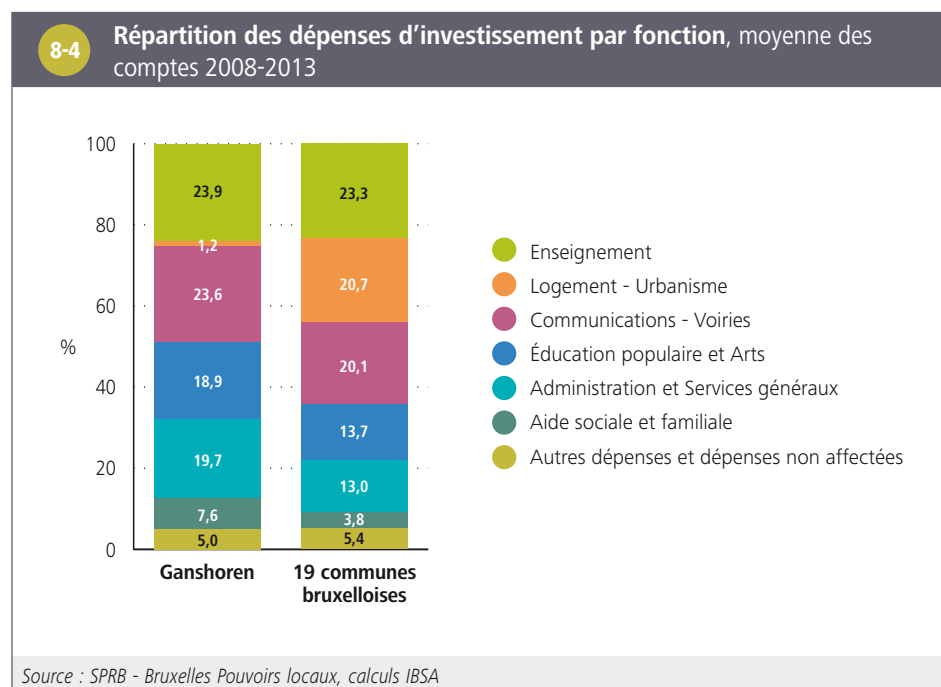
8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissements** varient de façon importante d'une année à l'autre. L'enseignement, les communications et voiries, suivis de l'administration et services généraux et de l'éducation populaire et des arts représentent les principaux domaines d'investissement de la commune au cours de la période 2008-2013. À l'inverse, le domaine du logement et de l'urbanisme (qui inclut les contrats de quartier, principalement localisés le long du canal donc absents à Ganshoren) n'ont pratiquement pas fait l'objet de dépenses d'investissement dans la commune au cours de cette période **8-4**.

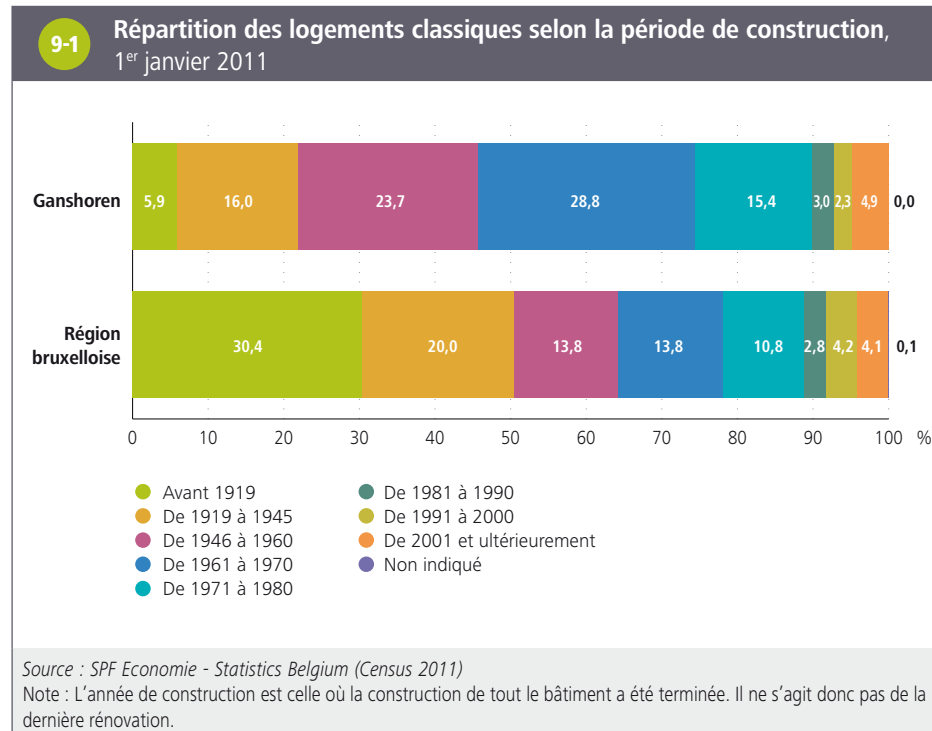


9. LOGEMENT

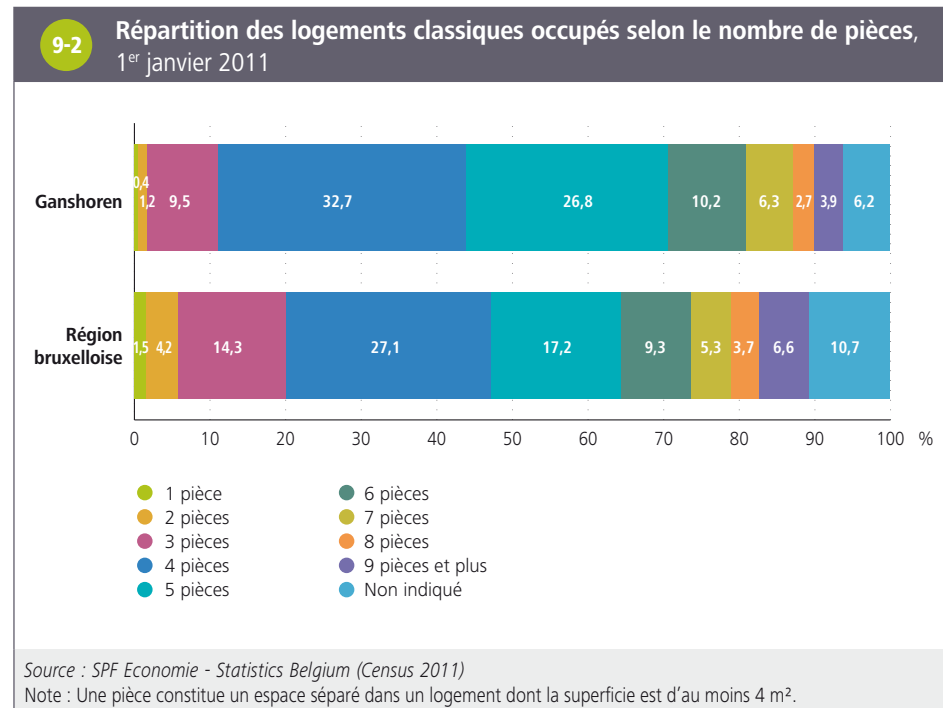
Au 1^{er} janvier 2014, 3 502 bâtiments et 11 657 logements sont recensés à Ganshoren, dont 1 338 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

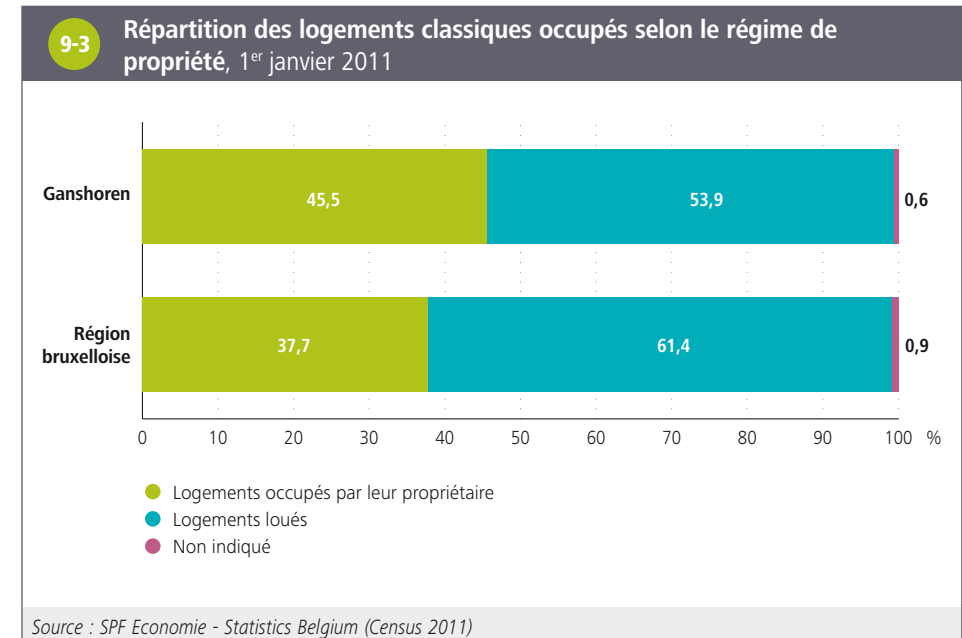
Ganshoren est une commune de **deuxième couronne** et s'est donc urbanisée plus tard que les communes de **première couronne**. Les bâtiments datant d'avant les années 1920 sont donc rares à Ganshoren (6 % du parc immobilier, contre 30 % à l'échelle de la Région). L'urbanisation de la commune a débuté après la Première Guerre mondiale et s'est intensifiée après la Seconde Guerre mondiale : sur base des données du Censur 2011 concernant les **logements classiques**, plus de la moitié du parc de logements de Ganshoren a été construit entre 1946 et 1970 (une part nettement plus importante qu'au niveau de la Région bruxelloise (28 %)) **9-1**.



Tout comme à l'échelle de la Région, les logements comptant 4 **pièces** sont les plus représentés à Ganshoren (près d'un tiers du parc de logements), suivis des logements comptant 5 pièces (plus d'un quart) et 6 pièces (un dixième). Les petits logements composés de trois pièces ou moins sont beaucoup moins représentés à Ganshoren qu'au niveau régional (11 % contre 20 %), de même que les logements de grande taille (8 pièces ou plus) (7 % contre 10 % à l'échelle de la Région) **9-2**²⁰.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que la part des logements occupés par leur **propriétaire** est plus importante à Ganshoren (45,5 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (38 %) **9-3**.



²⁰ Notons que la part des logements pour lequel le nombre de pièces est «non indiqué» est importante (6 % à Ganshoren et près de 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, Ganshoren compte 1 338 logements sociaux, soit 20 de plus qu'en 2005. En proportion du nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus élevé à Ganshoren (12 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100) **9-4**. Les logements sociaux sont en grande partie concentrés dans le quartier «Villas de Ganshoren», au nord-est de la commune, qui se compose de plusieurs grands immeubles (récemment rénovés).

La part des ménages inscrits pour une **demande de logement social** à Ganshoren en 2011 est très proche de celle enregistrée à l'échelle régionale (5,8 %, contre 5,4 % en Région bruxelloise)²¹.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.338	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	12,0	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

À Ganshoren, les loyers et les prix moyens de l'immobilier sont inférieurs à ceux enregistrés à l'échelle de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 666 euros, contre 732 euros dans la Région. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 153 100 euros et celui des ventes des maisons d'habitation, de 283 300 euros (contre respectivement 224 800 euros et 365 200 euros au niveau de la Région) **9-5**.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	666	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	283,3	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	153,1	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

21 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

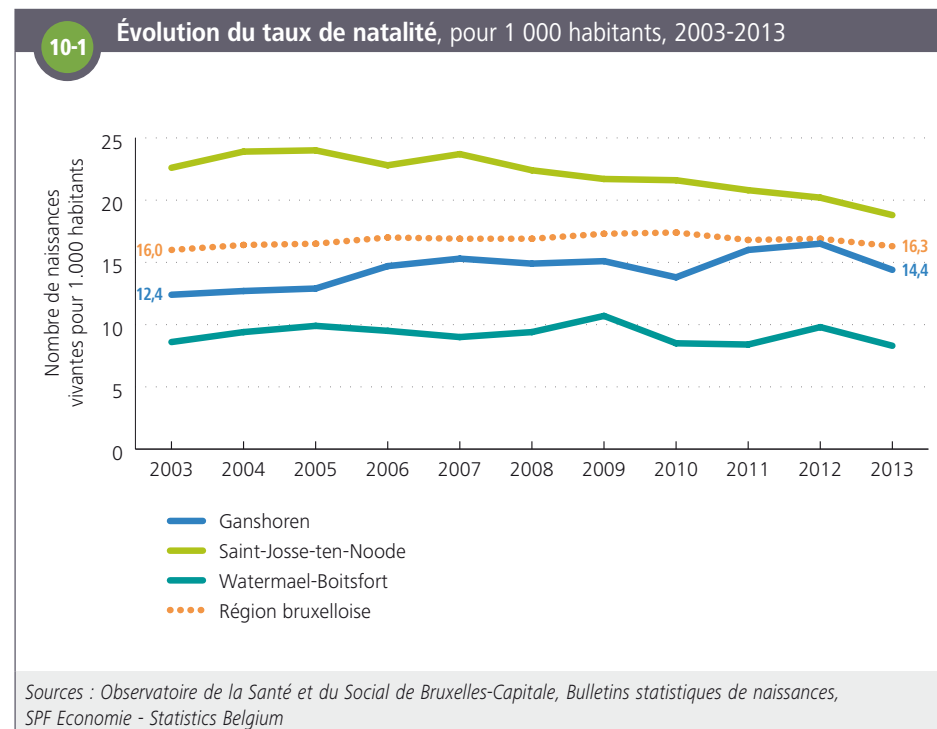
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 341 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Ganshorenois. La différence entre le nombre de naissances comptabilisées dans les [Bulletins statistiques de naissances](#) et dans les données de [population officielle](#) est négligeable dans cette commune. Cela suggère que les naissances de personnes non inscrites au Registre de la population officielle sont moins nombreuses à Ganshoren²².

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le [taux de natalité](#) ont augmenté à Ganshoren (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer). Le **taux de natalité** dans la commune reste néanmoins inférieur à celui de la Région [10-1](#). Par contre, l'[indice conjoncturel de fécondité](#) est plus élevé à Ganshoren (2,2) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014²³. À âge égal, les femmes en âge de procréer à Ganshoren ont en moyenne plus d'enfants qu'au niveau de la Région bruxelloise, mais la proportion de femmes de cet âge dans la population est plus faible dans la commune.

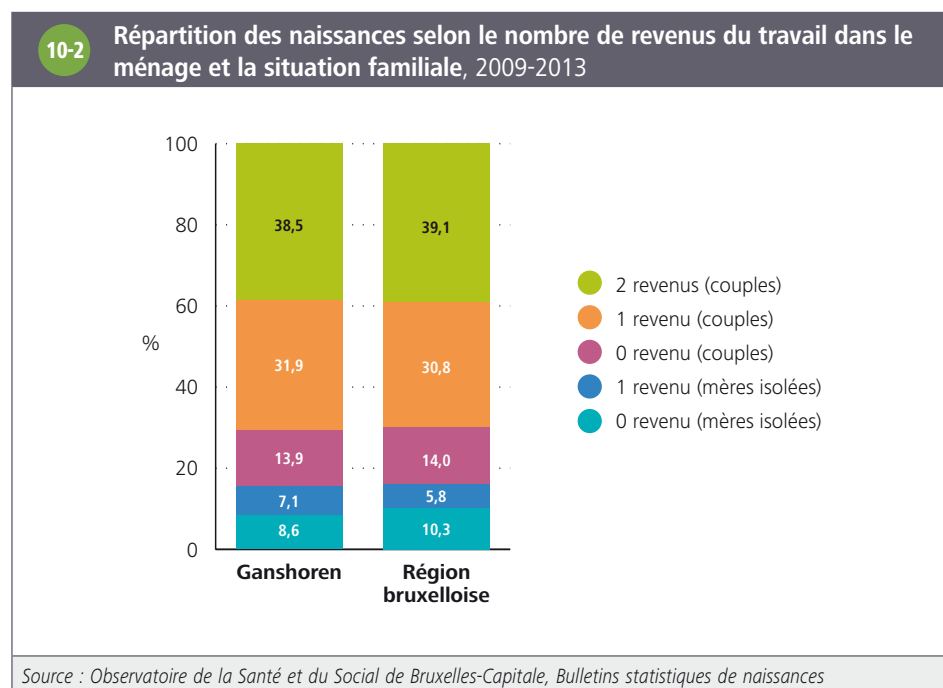


22 Les [Bulletins statistiques de naissances](#), contrairement au chiffre de [population officielle](#), incluent tous les résidents habituels notamment les naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente, de parents en situation irrégulière ou ayant un statut diplomatique. Notons par ailleurs que la population officielle, contrairement aux Bulletins statistiques de naissances, comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)* ; *Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

23 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Sur la période 2009-2013, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail à Ganshoren (22,5 %) est à peine inférieur à celui observé à l'échelle de la Région (24 %). En outre, 39 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu, contre 37 % dans la Région. La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est de 16 % à Ganshoren (un pourcentage similaire à celui de la Région) ¹⁰⁻².



À Ganshoren, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 39,5 % ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région) et 71 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (63 % des femmes), marocaine (7 %), roumaine (4,8 %), française (4,2 %) et polonaise (3,3 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité roumaine et celle des mères de nationalité polonaise ont connu les plus fortes progressions (puisqu'elles étaient pratiquement nulles au début des années 2000).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les **naissances prématurées** sont proportionnellement plus fréquentes à Ganshoren (9 %) qu'en Région bruxelloise (7 %) ¹⁰⁻³. Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Ganshoren présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Ganshoren		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	61	3,5	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	157	9,0	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	169	9,7	9,9
Mères < 20 ans	30	1,7	2,2
Mères ≥ 40 ans	91	5,3	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Ganshoren, les taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile sont moins élevés que ceux observés au niveau de la Région, mais ces différences n'apparaissent pas statistiquement significatives ¹⁰⁻⁴.

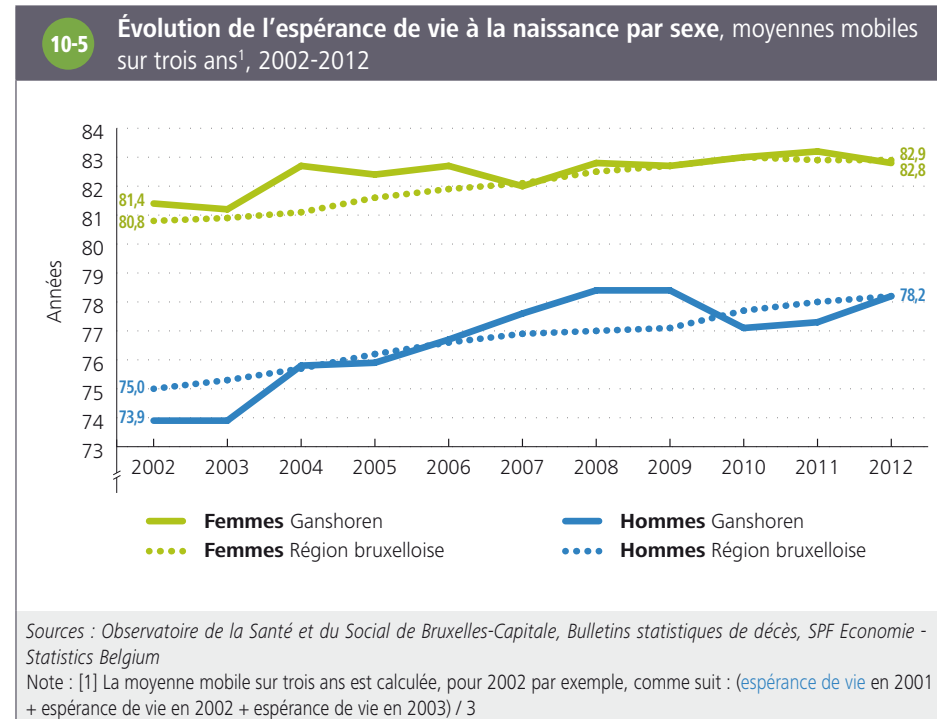
10-4	Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
		Ganshoren		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances	
Mortalité périnatale	12	6,8	7,8	
Mortalité infantile	3	1,7	3,0	
Mortalité foeto-infantile	14	7,9	9,4	

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'espérance de vie de 2012²⁴ à Ganshoren, similaire à celle observée au niveau régional, est de 82,8 ans pour les femmes et de 78,2 ans pour les hommes. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie des hommes a augmenté de façon plus importante que celle des femmes, aussi bien à Ganshoren qu'en Région bruxelloise ¹⁰⁻⁵.



24 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Ganshoren, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 409 pour 100 000 hommes et de 335 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, le taux de mortalité prématurée des femmes à Ganshoren est significativement plus élevé que celui de la Région bruxelloise. Les différences entre la commune et la Région concernant les taux de mortalité prématurée par cause de décès présentés dans le tableau n'apparaissent cependant pas statistiquement significatives.

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Ganshoren et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	202	409,3	-2 %	180	334,6	+19 %
Tumeurs	76	154,0	+3 %	81	150,6	+27 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	22	44,6	-11 %	18	-	-
Maladies de l'appareil circulatoire	43	87,1	+2 %	29	53,9	+15 %
Causes externes	26	52,7	+3 %	18	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Ganshoren, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer de la prostate chez les hommes est significativement plus basse que celle de la Région. L'incidence des autres principaux cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Ganshoren et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012			
	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Côlon	40	95,2	+17 %
Prostate	39	92,8	-35 %
Poumon-bronches	32	76,2	-21 %
Femmes			
Sein	122	227,7	+17 %
Côlon	33	67,1	-9 %
Poumon-bronches	22	44,7	-6 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Ganshoren, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est similaire à celle de la Région. Notons que la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est plus élevée qu'au niveau régional²⁵ **10-8**. La couverture totale est cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012		
	Ganshoren	Région bruxelloise
Mammothest	12,6 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	54,0 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Ganshoren (56 %) est plus un peu élevé que celui de la Région bruxelloise (53 %)²⁶.

25 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

26 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONP	Office national des Pensions
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONSS	Office national de sécurité sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RER	Réseau Express Régional
CITYDEV	Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale	RIS	Revenu d'intégration sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
CPAS	Centre public d'action sociale	SPF	Service public fédéral
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SPP	Service public fédéral de programmation
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPRB	Service public régional de Bruxelles
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	UE	Union Européenne
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	UZ	Universitair Ziekenhuis
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONEM	Office National de l'Emploi		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Ganshoren

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be